



Conseil de sécurité

Soixante-dixième année

7530^e séance

Jeudi 8 octobre 2015, à 10 heures

New York

Provisoire

<i>Président :</i>	M. Oyarzun Marchesi	(Espagne)
<i>Membres :</i>	Angola	M. Lucas
	Chili	M. Barros Melet
	Chine	M. Liu Jieyi
	États-Unis d'Amérique	M ^{me} Sison
	Fédération de Russie	M. Iliichev
	France	M. Delattre
	Jordanie	M ^{me} Kawar
	Lituanie	M ^{me} Murmokaitė
	Malaisie	M. Ibrahim
	Nigéria	M ^{me} Ogwu
	Nouvelle-Zélande	M. Van Bohemen
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Wilson
	Tchad	M. Cherif
	Venezuela (République bolivarienne du)	M. Méndez Graterol

Ordre du jour

La question concernant Haïti

Rapport du Secrétaire général sur la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (S/2015/667)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



La séance est ouverte à 10 h 5.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La question concernant Haïti

Rapport du Secrétaire général sur la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (S/2015/667)

Le Président (*parle en espagnol*) : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les représentants de l'Argentine, du Brésil, du Canada, de la Colombie, du Guatemala, d'Haïti, de la Jamaïque, du Mexique, du Pérou et de l'Uruguay à participer à la présente séance.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite M^{me} Sandra Honoré, Représentante spéciale du Secrétaire général et Chef de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti, à participer à la présente séance.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite S. E. M. Thomas Mayr-Harting, Chef de la délégation de l'Union européenne auprès de l'Organisation des Nations Unies, à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2015/667, qui contient le rapport du Secrétaire général sur la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti.

Je donne maintenant la parole à M^{me} Honoré.

M^{me} Honoré (*parle en espagnol*) : Je voudrais exprimer ma sincère gratitude à l'Espagne en sa qualité de Président du Conseil de sécurité, et à tous les membres du Conseil pour l'organisation de la présente séance, convoquée aux fins de l'examen du rapport du Secrétaire général sur la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (S/2015/667), en date du 31 août.

(l'oratrice poursuit en français)

Je profite aussi de cette occasion pour saluer la présence du Représentant permanent de la République d'Haïti.

(l'oratrice reprend en espagnol)

Je voudrais remercier en particulier tous les pays qui fournissent des contingents ou des effectifs de police à la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH) ainsi que tous les États Membres qui participent au processus de consolidation de la stabilité en Haïti.

(l'oratrice poursuit en anglais)

Le 9 août, Haïti a franchi un pas important en organisant le premier tour des élections en vue du renouvellement de l'exécutif, du corps législatif et des élus locaux du pays. Le 27 septembre, après de longues délibérations au sein des tribunaux électoraux concernant 203 cas litigieux, le Conseil électoral provisoire a publié les résultats, selon lesquels deux des candidats aux 20 sièges de sénateurs et huit des 119 candidats à la Chambre des députés ont remporté une victoire incontestable. Un nouveau scrutin pour le premier tour des élections sera organisé dans 25 circonscriptions électorales pour six sièges du Sénat et 25 sièges de la Chambre des députés, en raison d'actes de violence ou d'irrégularités ayant perturbé les élections. Pour le second tour, qui se déroulera le 25 octobre, les candidats arrivés en première et deuxième positions seront en lice pour 12 sièges du Sénat et pour 86 sièges de la Chambre des députés.

Je me réjouis des préparatifs engagés par les autorités haïtiennes, et je suis convaincue qu'Haïti s'achemine résolument vers le renouvellement de ses institutions démocratiques et le rétablissement de l'équilibre institutionnel, qui est essentiel à la consolidation de la démocratie et de la stabilité.

Malgré les efforts du Conseil électoral provisoire, du Gouvernement et de la Police nationale d'Haïti (PNH), de graves actes de violence et certaines irrégularités techniques ont invalidé le scrutin du 9 août dans 13 % des bureaux de vote du pays. À cet égard, je suis encouragée par les mesures prises par le Conseil électoral visant à remédier à ces carences et à répondre aux recommandations faites par les partis politiques, les candidats et les groupes d'observateurs. Ces actions vont d'une riposte rapide aux violences enregistrées le 9 août et la relance du dialogue avec les partis politiques et les candidats – important pour la transparence et l'ouverture à tous du processus électoral – à des mesures correctives visant à améliorer les aspects techniques des opérations électorales. Cela inclut la publication en temps voulu des listes électorales, une réévaluation des bureaux de

vote, un examen de l'efficacité du personnel du Conseil électoral provisoire, le règlement de la question des observateurs des partis et la modification du calendrier électoral pour simplifier le vote en reportant les élections locales, pour qu'elles se tiennent non plus le jour du deuxième tour de scrutin, mais en même temps que le troisième tour, le 27 décembre.

Pour récapituler, donc, le scrutin du 25 octobre inclura le premier tour de l'élections présidentielle, le deuxième tour des élections législatives et municipales, en même temps qu'un nouveau scrutin pour le premier tour des élections législatives dans les districts où le scrutin a été entaché d'irrégularités le 9 août.

Il convient de noter que, pour la première fois dans l'histoire électorale d'Haïti, le Conseil électoral provisoire prend des mesures répressives contre des instigateurs de violences électorales. Le 19 août, 16 candidats de 10 partis politiques ont été interdits de participation aux élections suite à leur implication dans des actes de violence électorale. Des avertissements ont été aussi donnés à 17 partis politiques dont les partisans se seraient rendus coupables d'actes criminels et d'intimidation de votants. Un message clair a ainsi été envoyé à tous les candidats, à savoir que le recours à la force et à la violence électorale ne sera pas tolérée. J'exhorte l'appareil judiciaire à faire de même en prenant des mesures juridiques qui s'imposent, le cas échéant, afin d'adresser à tous ceux songent à recourir à la force pour atteindre leurs objectifs, indépendamment de leur appartenance politique, un message ferme selon lequel l'impunité n'est pas une option.

Dans le sillage de la poursuite de la consolidation de la MINUSTAH, ces élections serviront à tester la capacité de la Police nationale d'Haïti à assurer la sécurité durant cette période difficile. C'est sur cette toile de fond que je note que la situation en matière de sécurité est restée généralement stable, plus calme et moins violente comparativement aux cycles électoraux précédents, bien qu'un nombre réduit de protestations violentes et de courte durée liées aux élections restent un élément à surveiller de près à l'approche du deuxième tour de scrutin, durant lequel les enjeux politiques seront plus cruciaux. Je prends note de l'engagement de la Police nationale d'Haïti à prendre des mesures pour améliorer l'efficacité de la police durant le prochain tour de scrutin afin de contribuer à la création de conditions électorales favorables. À cette fin, la Police nationale d'Haïti, avec le Conseil électoral provisoire et l'appui des Nations Unies, s'emploie de façon intégrée à adapter

ses plans logistique et de sécurité pour les prochains tours de scrutin et mène des opérations dans les quartiers exposés au risque de violence dans l'ensemble du pays avant le scrutin.

Parallèlement, des activités continuent d'être menées en vue de l'application du plan de développement 2012-2016 de la Police nationale d'Haïti, qui en est maintenant à sa cinquième et dernière année. Pour faire fond sur les progrès faits par la Police nationale et sur le niveau de sécurité et de stabilité actuel enregistré dans nombre de départements, l'Organisation des Nations Unies s'attelle à revoir son assistance, tenant compte de ces progrès, en vue de concentrer son action là où la criminalité affecte les principaux indicateurs de sécurité, tels que les homicides et les affrontements entre bandes organisées. J'encourage les États Membres à fournir des experts en appui administratif, technique et opérationnel en guise de personnel fourni par des gouvernements, ainsi que des équipes spécialisées dans les domaines clefs du secteur de la police, en vue de forger un partenariat à long terme post-MINUSTAH entre Police nationale d'Haïti, les donateurs et d'autres partenaires internationaux.

Si l'organisation du scrutin du 9 août atteste de la capacité accrue du Conseil électoral provisoire, du Gouvernement haïtien et de la Police nationale d'Haïti à assumer une plus grande responsabilité dans la conduite du processus démocratique du pays, la participation du système des Nations Unies, notamment la MINUSTAH et sa composante en uniforme, ne continue pas moins d'être sollicitée pour appuyer les opérations, et pour apporter un soutien logistique et en matière de sécurité. De même, si l'on reconnaît que le Gouvernement haïtien a alloué un budget conséquent pour appuyer le processus – notamment en tant que l'un des plus importants donateurs au fond commun pour les élections géré par le Programme des Nations Unies pour le développement – les contributions financières des partenaires internationaux d'Haïti n'en continuent pas moins d'être cruciales pour l'achèvement du cycle électoral.

(l'oratrice poursuit en français)

Nous sommes d'avis, toutefois, que c'est la dernière élection où l'assistance électorale à l'échelle de celle fournie par l'opération de maintien de la paix sera nécessaire. Les futures élections en Haïti devraient être gérées par les autorités haïtiennes, avec une assistance opérationnelle et technique ciblée et

limitée de la part des agences des Nations Unies et des partenaires internationaux.

(l'oratrice poursuit en anglais)

Pour permettre un transfert ordonné et viable de ces activités et autres menées actuellement par la MINUSTAH dans le cadre du processus de transition aux autorités haïtiennes et à d'autres partenaires, et conscient des tâches qui restent à accomplir pour aider les autorités haïtiennes à mener à bonne fin le cycle électoral, le Secrétaire général a recommandé de proroger d'une année supplémentaire, peut-être la dernière, le mandat de la MINUSTAH, en maintenant l'effectif autorisé de personnel en tenue, militaires et policiers, à son niveau actuel. Une mission intégrée d'évaluation stratégique sera déployée après l'achèvement du cycle électoral et l'installation du nouveau président et des nouvelles autorités, pour formuler des recommandations au sujet de la présence future des Nations Unies en Haïti.

Dans l'intervalle, la MINUSTAH se concentrera sur des domaines spécifiques, notamment les bons offices, la formation de la police, l'état de droit et les droits de l'homme, tout en intensifiant le travail avec l'équipe de pays des Nations Unies pour identifier les domaines où cette dernière pourra consolider son engagement et entreprendre une programmation concertée. Une prorogation d'une année supplémentaire fournira aussi à la nouvelle Administration un appui pour une période donnée aux fins de la consolidation de l'autorité de l'État, ainsi que le temps nécessaire pour définir de quelle façon les Nations Unies pourront le mieux aider les institutions du pays à l'avenir. Cela est de toute première importance pour une transition ordonnée et viable de la présence de maintien de la paix actuelle.

L'appropriation par Haïti de la future forme d'assistance des Nations Unies est fondamentale, afin que le Gouvernement et la société puissent faire fond sur les progrès accomplis ces 11 dernières années et consolider encore davantage les acquis en matière de stabilisation pour le bien-être du peuple haïtien. L'intervention rapide de la nouvelle Administration dans la planification de la transition et dans le processus de prise de décision s'agissant de la future présence des Nations Unies sera aussi fondamentale que l'unité d'action et de vision de la communauté internationale en appui à une transition viable.

(l'oratrice reprend en espagnol)

Pour terminer, je me permettrai de souligner qu'il est de la plus haute importance que le cycle

électoral s'achève conformément à la Constitution, que la cinquantième assemblée législative puisse être inaugurée le 11 janvier et que le nouveau Président soit investi le 7 février 2016.

(l'orateur poursuit en français)

J'aimerais saluer l'engagement des acteurs politiques haïtiens dans ces élections, malgré les défis auxquels le processus a fait face. La conduite d'un processus électoral équitable, transparent et inclusif, dans un climat apaisé, est la condition *sine qua non* pour qu'Haïti continue d'avancer sur la voie de la stabilisation, de la gouvernance démocratique, du renforcement de l'état de droit et du développement socioéconomique. J'exhorte tous les acteurs politiques à continuer d'apporter leur contribution pour que ces élections si importantes se déroulent dans un climat serein et de confiance mutuelle, permettant la plus grande participation des électeurs. J'invite tous les électeurs à aller exercer leur droit de vote en paix, afin de contribuer à la consolidation d'un Haïti plus stable, démocratique et prospère.

(l'oratrice poursuit en anglais)

Et j'appelle tous les partenaires internationaux d'Haïti à continuer d'appuyer le processus électoral du pays, ainsi que sa stabilité et son développement à long terme, une fois que le nouveau Gouvernement aura été installé.

Je remercie tous mes collègues de la MINUSTAH et de l'équipe pays des Nations Unies de leur dévouement et de leur engagement au cours de cette période de transformations. Je voudrais également rendre hommage à l'ancien Commandant de la Force, le général de corps d'armée José Luiz Jaborandy Jr, décédé le 30 août. Au nom de la MINUSTAH et de l'ensemble du système des Nations Unies en Haïti, je remercie les membres du Conseil de nous avoir fait parvenir leurs messages de condoléances et d'avoir accompagné l'ONU et la famille du regretté Commandant de la Force durant cette difficile période.

Le Président *(parle en espagnol)* : Je remercie M^{me} Honoré de son exposé.

Je vais à présent donner la parole aux membres du Conseil.

M. Barros Melet (Chili) *(parle en espagnol)* : Puisque c'est la première fois que je prends la parole dans cette salle ce mois-ci, je voudrais remercier la Fédération de Russie de la manière dont il a dirigé les

travaux du Conseil et du travail accompli pendant sa présidence le mois dernier. De même, nous félicitons l'Espagne de son accession à la présidence du Conseil pour ce mois. Elle peut compter sur notre plein appui dans l'exercice de cette haute charge.

Nous remercions la Représentante spéciale du Secrétaire général en Haïti, M^{me} Sandra Honoré, de son exposé.

Ma délégation s'associe à la déclaration qui sera prononcée par le Représentant permanent de l'Uruguay au nom du Groupe des Amis d'Haïti.

Pour commencer, je voudrais rendre hommage à feu le Commandant de la Force, le général de corps d'armée José Luiz Jaborandy Jr, et exprimer toute notre gratitude pour le travail qu'il a accompli. Nous souhaitons la bienvenue au nouveau Commandant de la Force, le général Ajax Porto Pinheiro, qui peut compter sur le plein appui de mon pays.

Haïti se trouve actuellement à une étape importante sur la voie de la consolidation de la stabilité et de la démocratie, comme en témoigne favorablement le lancement du processus électoral le 9 août. S'agissant des élections, nous prenons acte du travail réalisé par les autorités et les institutions haïtiennes, et en particulier par le Conseil électoral provisoire. Il nous paraît également nécessaire de souligner le rôle joué par la Police nationale d'Haïti pour assurer la sécurité. Nous espérons que les difficultés observées dans ce domaine seront surmontées lors des prochaines étapes.

Tandis que s'organise la transition de la phase de secours d'urgence à celle des activités de développement, il ne nous faut pas oublier que défis humanitaires demeurent. Nous nous félicitons que la majorité des personnes déplacées aient pu être réinstallées, mais nous trouvons préoccupant l'arrêt du financement des services de base et des subventions destinés à la réinstallation des déplacés restants. De même, nous observons avec inquiétude la situation d'insécurité alimentaire et sanitaire, et nous espérons que les efforts visant l'élimination du choléra se poursuivront. L'appui de la communauté internationale doit être renforcé, en particulier en contribuant au financement de l'appel transitoire et en répondant à la demande urgente de financement humanitaire lancée par le Coordonnateur de l'action humanitaire en Haïti en août.

Le processus de reconfiguration de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH) doit respecter les besoins du pays et

de la région en matière de paix plutôt que les intérêts particuliers; il doit faire en sorte que les progrès à long terme soient assurés et appuyer Haïti sur la voie du développement sans exclusive et de la paix sociale.

C'est pourquoi nous considérons d'un œil favorable la proposition tendant à ce que l'on procède à une évaluation stratégique pour définir la présence future de l'Organisation des Nations Unies en Haïti. Un tel exercice devra être effectué sans préjuger de ses résultats, et être suffisamment souple pour permettre de prendre des décisions en fonction de la situation sur le terrain et – c'est le plus important – en coordination avec les nouvelles autorités haïtiennes.

Le plan de consolidation de la MINUSTAH contient quatre domaines spécifiques prioritaires qui balisent la voie à suivre. Dans ce sens, la formation de capacités policières reste fondamentale. Nous apprécions le renforcement des capacités de la Police nationale d'Haïti pour lui permettre d'assumer ses responsabilités, mais nous espérons qu'on redoublera d'efforts pour atteindre tous les objectifs définis dans son plan de développement.

En dépit de ce qui précède, il ne faut oublier ni le rôle dissuasif que continue de jouer la MINUSTAH, ni l'appui que les unités policières ou le contingent militaire apportent à la Police nationale d'Haïti. C'est pourquoi nous accueillons favorablement la recommandation du Secrétaire général de maintenir l'effectif actuellement autorisé de personnel en tenue pendant les 12 prochains mois.

Des avancées importantes ont été enregistrées en Haïti grâce à un effort conjoint de la population et des autorités haïtiennes, accompagnées par la MINUSTAH, le système des Nations Unies et les partenaires internationaux. Ce travail concerté déployé durant toutes ces années doit aider à consolider des institutions efficaces, ouvertes à tous et prêtes à rendre des comptes, en particulier celles qui ont trait à l'état de droit. Cela doit permettre d'instaurer un développement inclusif et durable, tout en favorisant le plein exercice des droits de l'homme et la consolidation d'une société démocratique. La communauté internationale doit maintenir son appui, en respectant le principe de l'appropriation nationale.

Pour terminer mon intervention, je voudrais rendre hommage à tout le personnel de la MINUSTAH qui a œuvré pour faire régner la paix et le développement en Haïti, en particulier à la Représentante spéciale, M^{me} Sandra Honoré.

M. Delattre (France) : Je remercie chaleureusement la Représentante spéciale du Secrétaire général en Haïti, M^{me} Sandra Honoré, pour sa présentation et pour son engagement.

Je m'associe aux déclarations que prononceront tout à l'heure le représentant de l'Union européenne, ainsi que celui de l'Uruguay au nom du Groupe des Amis d'Haïti.

Chacun sait combien les défis sont grands en Haïti. Ce pays qui nous est cher n'a pas été épargné, au cours de son histoire récente, par les fléaux de la pauvreté, de l'insécurité et des catastrophes naturelles. Les difficultés structurelles auxquelles Haïti fait face appellent un engagement soutenu et de long terme de la part de la communauté internationale. La France, le Conseil le sait, y prend toute sa part, au travers de ses contributions générales aux opérations, fonds et programmes de l'ONU, mais également à titre bilatéral, comme l'a illustré la récente visite du Président de la République à Port-au-Prince en mai dernier. Le Président Hollande, lors de cette visite importante, a notamment annoncé, comme le sait le Conseil, un engagement à hauteur de 50 millions d'euros dans le secteur de l'éducation au cours des cinq prochaines années.

Il serait pour autant injuste de réduire Haïti à un tableau sombre et négatif. C'est également un pays où de nombreuses dynamiques de progrès sont à l'œuvre à divers niveaux. Elles constituent autant de motifs d'espoir, que nous devons apprécier à leur juste valeur, et naturellement encourager de toutes nos forces.

Cet espoir, il est d'abord et avant tout démocratique. L'organisation d'élections, longtemps attendues et appelées de nos vœux, est enfin d'actualité. Le premier tour des élections législatives et sénatoriales s'est tenu et ses résultats ont été publiés. Nous déplorons certes quelques cas de violence, avec des pertes humaines inacceptables, et certaines irrégularités. Ces incidents ont toutefois été contenus et bien relevés. Et surtout, la sécurité des opérations électorales a été globalement assurée. Le Conseil électoral provisoire a pris ses responsabilités en annonçant notamment l'organisation d'un nouveau scrutin dans un quart des bureaux de vote ainsi que la destitution de candidats impliqués dans des troubles.

La France forme le vœu que l'élection présidentielle, dont le premier tour se tiendra dans quelques jours, se déroule dans le calme, la sérénité et le dialogue démocratique. Ces élections doivent

continuer d'être libres, transparentes et inclusives. La poursuite du travail rigoureux mené par le Conseil électoral provisoire, ainsi que l'engagement responsable de l'ensemble des acteurs politiques, seront décisifs à cet égard.

Onze ans après sa mise en place et le vote de son premier mandat, force est de constater que la configuration actuelle de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH) n'est plus réellement adaptée aux réalités de la situation en Haïti. De nombreux progrès ont en effet été réalisés depuis 2004, en premier lieu dans le domaine de la sécurité. Haïti et sa population peuvent désormais compter sur une police nationale dont le niveau de professionnalisme et les moyens en pleine croissance devraient lui permettre à brève échéance d'assurer le maintien de l'ordre sur l'ensemble du territoire de manière autonome.

Plusieurs signaux relevés dans le dernier rapport du Secrétaire général (S/2015/667) sont encourageants et méritent d'être relevés : la situation sécuritaire du pays est restée généralement stable depuis l'adoption du précédent mandat de la Force, y compris lors de la tenue du premier tour des élections législatives et sénatoriales; la Police nationale d'Haïti intervient désormais en première ligne de manière efficace dans quasiment toutes les situations; et les départements dont la composante militaire s'est retirée n'ont pas connu d'augmentation du niveau de violence.

Ce constat nous appelle à engager une réflexion profonde sur l'avenir de la présence et du rôle de l'ONU en Haïti. Nous devons savoir collectivement reconnaître les succès obtenus grâce au soutien de la MINUSTAH en Haïti, tout en veillant bien sûr à préserver les acquis. Un processus de reconfiguration a été initié à cet égard l'année dernière. Il importe de le mener à son terme.

Il est en effet de notre responsabilité de faire évoluer les moyens déployés sur place pour répondre au mieux aux besoins de ce pays et de sa population. Il en va de la crédibilité de l'action du Conseil, mais également de son efficacité. La France est convaincue qu'il est désormais temps de passer d'une logique de maintien de la paix à une logique de consolidation de la paix en Haïti. La sécurité et la stabilisation d'Haïti à long terme reposent sur la prise de leur responsabilité par les autorités haïtiennes et sur le développement durable de l'île.

Une présence onusienne reste évidemment hautement nécessaire aujourd'hui. Elle doit toutefois

être recalibrée autour de l'objectif principal que constitue le renforcement des capacités des institutions haïtiennes, notamment dans les domaines de la sécurité, de l'état de droit, de la gouvernance et du respect des droits de l'homme. La situation des droits de l'enfant, les dysfonctionnements du système judiciaire et carcéral ainsi que les problèmes d'accès aux droits économiques et sociaux dans le contexte de la reconstruction restent des sources de préoccupation. Il est notamment crucial de répondre aux lacunes significatives qui subsistent dans ces domaines, où l'action des autorités haïtiennes est volontariste mais doit être encore sensiblement renforcée.

La France accueille donc très favorablement la recommandation du Secrétaire général de conduire une évaluation stratégique en Haïti. Nous souhaitons que celle-ci débouche sur la présentation au Conseil de recommandations d'action concrètes sur l'avenir de la présence et du rôle des Nations Unies en Haïti, afin d'achever le mouvement de reconfiguration engagé au sein de la MINUSTAH, dans l'intérêt, encore une fois, d'Haïti et de sa population. Nous sommes attachés à ce que cet exercice soit mené dès le lendemain de la conclusion du cycle électoral en cours et suffisamment en amont de la fin du prochain et, possiblement, dernier mandat que ce Conseil examinera la semaine prochaine, si les conditions sécuritaires restent inchangées, évidemment.

La situation en Haïti nous interpelle tous. L'appui de la communauté internationale et l'engagement de l'ONU demeurent plus que jamais nécessaires. Mais notre responsabilité au sein du Conseil est de tout faire pour qu'ils soient aussi adaptés et efficaces que possible. Les défis auxquels fait face Haïti et les attentes de sa population ne nous offrent pas le luxe d'attendre pour prendre les décisions qui s'imposent.

M. Liu Jieyi (Chine) (*parle en chinois*) : Monsieur le Président, je vous remercie d'avoir organisé la présente séance. J'ai écouté avec attention la présentation de la Représentante spéciale, M^{me} Honoré.

Grâce à l'appui énergique de la communauté internationale et aux préparatifs effectués dans tous les domaines en Haïti, le premier tour des élections législatives s'est déroulé en août. Dans l'ensemble, les élections se sont déroulées dans un climat pacifique et ordonné, ce dont s'est félicitée la communauté internationale.

Actuellement, les conditions de sécurité en Haïti sont stables. Son économie continue de se développer.

Ce sont des facteurs encourageants qui ouvrent la voie au bon déroulement des élections en Haïti. Néanmoins, la situation dans le pays demeure complexe et fragile. Le nombre de cas de choléra est en augmentation. La fourniture de secours humanitaires aux personnes déplacées qui doivent se réinstaller demeure une tâche considérable. Il reste un long chemin à parcourir pour consolider la paix.

La Chine espère que la communauté internationale orientera son aide vers les trois domaines suivants. Premièrement, il importe de déployer des efforts actifs pour faire avancer le processus électoral en Haïti. Le deuxième tour des élections législatives se tiendra en même temps que les élections présidentielle et locales, le 25 octobre. La manière dont se dérouleront les élections aura de profondes incidences sur le processus politique en Haïti.

La Chine espère que tous les parties haïtiennes s'abstiendront de recourir à la violence, maintiendront leur unité et œuvreront ensemble à la création d'une atmosphère favorable à la tenue des élections. Nous espérons que la communauté internationale et les organisations régionales concernées continueront de fournir un appui vigoureux pour contribuer au bon déroulement des élections en Haïti en assurant le suivi et la coordination en respectant l'appropriation du processus par Haïti.

Deuxièmement, des efforts doivent être consacrés à l'aide au développement d'Haïti. L'absence de développement est la cause profonde des problèmes politiques et sociaux que connaît le pays. Seul le développement permettra de régler ces problèmes et de protéger efficacement les droits fondamentaux du peuple haïtien. Le Gouvernement haïtien doit tirer profit de la dynamique actuelle en matière de croissance économique pour intensifier la construction d'infrastructures, renforcer ses capacités dans les domaines de la santé, de la prévention des maladies et de l'atténuation des effets des catastrophes, sauvegarder la sécurité alimentaire et améliorer la situation humanitaire sur le terrain. La communauté internationale doit honorer l'engagement qu'elle a pris d'aider Haïti à accélérer le développement socioéconomique et à rétablir l'état de droit, afin d'aider Haïti à réduire la pauvreté et à réaliser un développement durable dans un proche avenir.

Troisièmement, la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH) doit pouvoir jouer pleinement son rôle. Sous la direction de M^{me} Sandra Honoré, la Mission a joué un rôle important dans la

promotion des élections en Haïti et le renforcement de la sécurité et de la stabilité dans le pays. La Chine lui en est reconnaissante. Nous espérons que la MINUSTAH continuera de communiquer et de collaborer avec le Gouvernement haïtien, et qu'elle renforcera la formation de la Police nationale d'Haïti et la capacité du pays à assurer la sécurité, contribuant ainsi grandement à la réalisation d'une paix et d'une stabilité durables dans un avenir proche.

M. Lucas (Angola) (*parle en espagnol*) : Monsieur le Président, nous vous souhaitons plein succès, à vous et à la délégation espagnole, durant votre présidence du Conseil de sécurité ce mois-ci. Vous pouvez compter sur notre pleine coopération en vue de la réussite de votre mission importante.

(*l'orateur poursuit en anglais*)

Nous félicitons la délégation russe pour sa présidence couronnée de succès du Conseil de sécurité durant le mois de septembre.

Nous tenons à remercier M^{me} Sandra Honoré de son exposé sur la situation en Haïti.

Nous voudrions présenter nos condoléances les plus sincères à la famille du général José Luiz Jaborandy Jr, ancien commandant de la Force de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH). Nous présentons nos condoléances à tous les contingents militaires des Nations Unies et à tout le personnel civil qui étaient sous sa direction. Nous nous associons aux propos du Secrétaire général en saluant son leadership et son attachement à la paix en Haïti.

Le dernier rapport du Secrétaire général sur la MINUSTAH (S/2015/667) et l'allocution du Président Michel Joseph Martelly devant l'Assemblée générale à sa présente session (voir A/70/PV.22) nous inspirent confiance quant aux perspectives de consolidation de la démocratie, de l'état de droit et du développement en Haïti. Ce sentiment de confiance est justifié par les récents événements politiques, notamment le succès du premier tour des élections législatives, tenu en août 2015, et le climat de stabilité qui règne actuellement dans le pays.

Nous saluons et apprécions l'excellent travail accompli par les observateurs nationaux et internationaux et par le Conseil électoral provisoire, qui, selon le rapport du Secrétaire général, a progressivement gagné en crédibilité en démontrant qu'il pouvait tenir les délais

serrés du calendrier électoral tout au long du processus électoral. En dépit de quelques incidents, nous sommes persuadés que les résultats de ces élections ont contribué à créer un climat propice à la tenue du deuxième tour des élections prévu pour le 25 octobre et des élections municipales et présidentielle prévues par la suite.

Nous notons avec satisfaction les activités de la MINUSTAH et de la Police nationale d'Haïti, y compris leurs exercices conjoints, la création d'une nouvelle force d'intervention rapide capable d'intervenir sur toute l'étendue du territoire national et l'élimination de zones tampons auparavant contrôlées par des gangs criminels, qui avaient été établies entre certaines communautés. Cette coopération efficace a été essentielle pour créer un climat de sécurité propice à la tenue d'élections, tout en réduisant la violence dans le pays dans l'ensemble. Le renouvellement du mandat de membres du Conseil supérieur du pouvoir judiciaire, des nominations clefs au sein du Conseil et de la Direction de l'administration pénitentiaire et l'achèvement du projet sur l'évaluation de la performance des juges ont marqué une évolution positive en ce qui concerne le respect de l'état de droit et l'amélioration des droits de l'homme dans le pays, comme l'indique le rapport du Secrétaire général.

Pour ce qui est des questions humanitaires et de développement, nous suivons de près les efforts bilatéraux déployés par Haïti et la République dominicaine en ce qui concerne le rapatriement des réfugiés haïtiens. Nous saluons l'appui apporté par la communauté internationale en vue de la reprise du dialogue entre les deux pays et pour qu'ils profitent de la situation favorable actuelle pour améliorer la gestion de leurs frontières communes et intensifier la coopération afin de créer de nouveaux débouchés économiques pour leurs citoyens. Dans ce contexte, nous saluons le rôle qu'a joué l'Organisation des États américains en vue du déploiement rapide d'une mission d'enquête. Nous attendons avec intérêt les résultats et les recommandations de cette mission.

Malgré les efforts déployés par le Gouvernement haïtien pour améliorer les conditions de vie de ses citoyens, nous regrettons que la réduction des moyens de financement ait limité la capacité du système des Nations Unies et de ses partenaires de relever de manière satisfaisante les défis de développement auxquels le pays est confronté, y compris l'épidémie de choléra qui a éclaté en 2015 et qui a fait plus de 175 morts. Les récentes campagnes de sensibilisation et les initiatives ciblées menées par les Nations Unies sont encourageantes, étant donné que des efforts concertés et un financement stable

peuvent réduire l'incidence du choléra. De même, nous nous félicitons de l'assistance technique fournie par le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme, ainsi que des efforts conjoints de la MINUSTAH, du Programme des Nations Unies pour le développement et du Ministère haïtien de la santé visant à améliorer les conditions sanitaires du peuple haïtien.

Nous sommes pleinement conscients du rôle important que joue la MINUSTAH en Haïti depuis son déploiement en 2004. Afin de maintenir cette dynamique positive et de préserver les acquis enregistrés au cours de ces dernières années, nous appuyons la recommandation du Secrétaire général de proroger le mandat de la MINUSTAH jusqu'au 15 octobre 2016, en maintenant l'effectif actuellement autorisé de personnel en tenue, et de procéder à un examen du mandat de la Mission. Cette prorogation, avec le concours de la communauté internationale dans son ensemble, permettra d'assurer une transition politique pacifique grâce à des élections transparentes, crédibles et sans exclusive, qui sont d'une importance cruciale pour assurer la consolidation de la démocratie et de la paix en Haïti. En outre, la présence de la MINUSTAH pendant une année supplémentaire permettra de consolider les succès obtenus dans des domaines clefs de la gouvernance, comme la capacité des autorités municipales d'appliquer des procédures administratives et financières; de recruter, former et accréditer le personnel essentiel; et d'élaborer et de normaliser les outils et procédures de gestion financière et de transparence.

Enfin, la prorogation du mandat de la MINUSTAH permettra de garantir un climat de stabilité, encouragera les investissements directs étrangers et, après plusieurs décennies de stagnation, permettra à l'économie nationale de se développer. Nous attendons avec intérêt l'inauguration d'un nouveau Parlement en janvier 2016 et l'investiture d'un nouveau Président en février 2016, ainsi que la création d'un environnement favorable au développement socioéconomique d'Haïti, qui sont des indicateurs déterminants de la performance et du succès de la MINUSTAH après 11 ans de présence dans le pays.

M^{me} Kawar (Jordanie) (*parle en arabe*) : Tout d'abord, je voudrais remercier M^{me} Sandra Honoré de son exposé très complet et le personnel de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH), les pays fournisseurs de contingents et d'effectifs de police, l'équipe de pays des Nations Unies et leurs partenaires de leurs efforts pour aider Haïti et son peuple.

Je voudrais également présenter mes condoléances au Gouvernement brésilien à la suite du décès du général José Luiz Jaborandy Jr, ancien commandant de la Force de la MINUSTAH.

Grâce à la détermination de son peuple et à l'engagement de ses dirigeants, Haïti a pu avancer sur la voie de la démocratie et mettre fin à l'incertitude politique en organisant des élections législatives après des retards considérables. Nous espérons que ces élections législatives seront conclues dans la paix et qu'elles seront libres, transparentes et sans inclusive, surtout dans les circonscriptions où sera organisé un second tour. Il convient de renforcer la confiance dans le processus électoral en Haïti. Il faut mener des enquêtes sur les cas de violence et prendre des mesures face aux irrégularités qui ont été constatées.

Nous exhortons Haïti à veiller à la tenue des élections locales, municipales et présidentielle en respectant le calendrier fixé. À cet égard, nous nous félicitons du rôle que joue le Conseil électoral provisoire, qui a prouvé sa capacité à gérer un processus électoral très complexe. En outre, nous félicitons le Gouvernement haïtien d'avoir fourni les ressources nécessaires au Conseil électoral provisoire et à la Police nationale, et nous appelons la communauté internationale à fournir à Haïti l'aide nécessaire pour que le processus électoral soit mené à bon terme.

La situation en matière de sécurité en Haïti est stable dans l'ensemble. Toutefois, pour que la paix et la stabilité règnent dans ce pays, il convient de consolider l'état de droit. Il faut également remédier aux défaillances claires du système judiciaire, notamment les conditions inhumaines dans les prisons, qui sont surpeuplées. Dans un domaine connexe, la Jordanie salue les efforts déployés en vue d'améliorer la performance de la police, de renforcer ses capacités et de réformer le secteur de la sécurité en Haïti. Nous insistons sur le fait que les partenaires internationaux doivent apporter un appui et assurer la formation nécessaire pour accroître la présence de la police nationale dans les régions.

S'agissant maintenant de la situation humanitaire en Haïti, l'épidémie de choléra reste étendue, même si le nombre de personnes touchées par la maladie a baissé. Haïti a également dû faire face à la sécheresse qui a fragilisé les ressources vivrières. Il faut donc renforcer l'appui international à Haïti dans ces domaines dans les meilleurs délais afin d'éviter une aggravation de l'insécurité alimentaire.

Haïti, en coopération étroite avec l'ONU, a déjà obtenu des résultats historiques qui, nous sommes d'accord avec les membres, doivent être préservés et sur lesquels il faut faire fond. Nous appelons donc de nouveau tous les États et les organisations qui entretiennent des relations étroites avec Haïti à fournir à ce pays et à son peuple un appui durant les différentes phases du processus de transition politique. À cet égard, nous soulignons que le rôle de l'ONU demeure très important en Haïti et nous sommes favorables au renouvellement du mandat de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti, qui doit correspondre à la réalité et, avant tout, tenir compte des besoins du peuple haïtien dans tous les secteurs et assurer la sécurité, la stabilité et l'efficacité des futurs plans d'édification d'un État moderne.

M^{me} Sison (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je remercie la Représentante spéciale du Secrétaire général en Haïti, M^{me} Honoré, de son exposé d'aujourd'hui et de son dynamisme permanent. Nous remercions également les pays fournisseurs de contingents et d'effectifs de police à Haïti, le Groupe des Amis d'Haïti et les femmes et hommes dévoués de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH) qui, comme nous, ont à cœur d'assurer l'avenir d'Haïti. Nous tenons à notre tour à adresser nos sincères condoléances suite au décès du Commandant de la Force, le général de corps d'armée José Luiz Jaborandy Jr.

Aujourd'hui, j'aborderai brièvement trois principaux points : les élections en Haïti, la contribution de la MINUSTAH au présent et à l'avenir d'Haïti, et l'importance du développement.

Les élections qui auront lieu prochainement en Haïti sont bien entendu au centre de l'attention de nombreux représentants présents ici aujourd'hui, et ce, à juste titre. Elles marquent une étape importante, montrant l'étendue du chemin parcouru par Haïti depuis le séisme et dans son processus politique. Un tour des élections a eu lieu et le deuxième tour, qui comprend le premier tour de l'élection présidentielle, approche à grands pas. Ce processus ne s'est pas déroulé sans accroc. La communauté internationale demeure préoccupée par les actes de violence sporadiques, les irrégularités et d'autres comportements répréhensibles. Bien que ces actes ne soient pas généralisés, nous demandons aux autorités haïtiennes d'enquêter sur ces incidents et de traduire leurs auteurs en justice. En accordant la priorité à des élections transparentes cette année,

le Gouvernement haïtien donnera aux Haïtiens une nouvelle voix au niveau de la gouvernance de leur pays.

Nous encourageons tous les acteurs à participer pleinement, dans les mois à venir, au processus électoral et à s'engager à respecter des normes élevées de transparence. En effet, une confiance accrue dans le système politique haïtien peut bien entendu contribuer à attirer des investissements et des emplois. Au moment où Haïti s'emploie à mener les élections à leur terme et à former un nouveau gouvernement, nous prenons également note de l'efficacité de la réduction progressive des effectifs de la MINUSTAH qui se poursuit et du développement et de la professionnalisation en cours de la Police nationale d'Haïti, qui continue d'assumer des responsabilités accrues pour assurer la sécurité dans tout le pays. Nous saluons ses efforts louables visant à assurer la sécurité durant le premier tour des élections en appliquant le plan de sécurité coordonné par la MINUSTAH. La Police nationale d'Haïti jouera un rôle déterminant pour assurer la sécurité des élections à venir. Compte tenu du grand nombre de candidats inscrits aux élections et de l'importance du scrutin organisé, nous appelons à une planification et une coordination accrues pour les tours de scrutin restants.

À plus long terme, nous travaillons également avec la MINUSTAH, par l'intermédiaire de conseillers pour les questions de police et les affaires pénitentiaires qui s'emploient à renforcer les capacités de la Police nationale d'Haïti et du pays en matière d'application de la loi, grâce à une formation, du matériel, une assistance technique et l'amélioration des infrastructures. Dans le cadre de cet effort, nous appuyons la volonté de la MINUSTAH de continuer de développer la Police nationale d'Haïti et d'aider le Gouvernement haïtien à assumer des responsabilités accrues pour sa propre sécurité et ses activités de police.

À mesure que la Police nationale d'Haïti continue de se développer et qu'Haïti mène à leur terme les élections en cours, la stabilité est essentielle. C'est pourquoi nous sommes favorables au maintien de la taille et de la configuration actuelles de la Force. Les modalités du renouvellement du mandat de la MINUSTAH doivent rester adaptables. Nous sommes convaincus que toute décision visant de nouvelles réduction du niveau des effectifs militaires doit être prise après les élections, de préférence après l'entrée en fonctions d'un nouveau gouvernement, et s'appuyer sur une recommandation formelle de l'ONU, basée sur une évaluation stratégique

complète tenant compte de la sécurité. Cela m'amène à un point important concernant le développement.

Cinq ans après le séisme destructeur de 2010, Haïti passe actuellement de la phase de relèvement à une période de développement économique à long terme. Les Haïtiens restent toutefois aux prises avec de grandes difficultés, notamment la pauvreté chronique et un taux de chômage élevé. Le Gouvernement haïtien, avec l'appui de la communauté internationale, doit améliorer l'environnement économique du pays. Cela signifie qu'il faut investir dans la création d'emplois, les infrastructures et la fourniture de services indispensables, entre autres initiatives qui permettront de garantir un avenir meilleur pour Haïti.

Un signe de la solidité de notre partenariat avec Haïti a été donné en début de semaine quand le Secrétaire d'État John Kerry s'est rendu en Haïti sur l'invitation du Président Martelly. Dans une déclaration conjointe, M. Kerry et le Président Martelly ont insisté sur l'importance d'élections équitables et pacifiques et encouragé tous les Haïtiens à aller voter le 25 octobre. Sa visite souligne l'attachement des États-Unis d'Amérique au peuple haïtien. En tant que voisin d'Haïti et que partenaire de l'assistance qui lui est apportée, nous avons un intérêt profond et durable à garantir la sécurité à long terme, le développement démocratique et la croissance économique en Haïti. Depuis le séisme, nous avons fourni une aide d'un montant de plus de 4,2 milliards de dollars. Nous demeurons fermement déterminés à appuyer le peuple haïtien et déterminés à travailler avec le Gouvernement haïtien pour assurer un Haïti plus sûr, plus stable et plus autonome.

M^{me} Ogwu (Nigéria) (*parle en anglais*) : Je remercie à mon tour la Représentante spéciale du Secrétaire général en Haïti, M^{me} Honoré, de son exposé et je salue sa direction habile de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH). Le Nigéria félicite le Gouvernement de transition en Haïti des progrès significatifs accomplis au niveau du processus politique en cours dans le pays. Le premier tour des élections législatives qui s'est déroulé en août montre que les dirigeants du pays et, d'ailleurs, le peuple haïtien sont attachés à une gouvernance démocratique. Cela laisse entendre que tous les partis politiques du pays jouent un rôle clef pour ce qui est d'assurer le bon déroulement du processus électoral. Nous exhortons le Gouvernement à mettre en confirmation les décisions du Conseil électoral provisoire avec celles des tribunaux afin de limiter les risques de violence et de promouvoir

le consensus nécessaire pour que les élections puissent se tenir aux dates prévues.

Le bon déroulement des élections exigera un solide appui international. C'est pourquoi nous nous félicitons de l'appui indispensable apporté par la communauté internationale dans le cadre de l'effort collectif visant à aider Haïti à soutenir la démocratie et la bonne gouvernance. La participation de missions internationales d'observation électorale devrait favoriser la confiance des partis politiques, des candidats et des électeurs dans le processus électoral.

Nous remercions le Programme des Nations Unies pour le développement, le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets, la MINUSTAH et les autres partenaires internationaux pour l'assistance technique et logistique qu'ils ont fournie à l'appui des élections en Haïti. Les mesures de lutte contre la fraude qui sont en train d'être mises en place, notamment en ce qui concerne la transmission par voie électronique des feuilles de comptage depuis les bureaux de vote aux centres d'opérations, donnent l'assurance que les élections seront crédibles. C'est essentiel pour un résultat qui soit conforme à la volonté des électeurs haïtiens.

Au-delà de ces progrès importants concernant les questions d'organisation, nous nous félicitons des initiatives en cours visant à garantir le calme pendant les élections. La Police nationale d'Haïti n'a pas ménagé ses efforts pour créer un climat propice à la tenue d'élections pacifiques. Nous avons bon espoir que le déploiement des mesures de sécurité intégrées prévu par la cellule électorale conjointe, qui est composée de policiers haïtiens et de personnel en uniforme de la MINUSTAH, pourra écarter le risque de violences électorales. Nous félicitons la MINUSTAH d'avoir pris des dispositions pour assurer une protection spéciale aux candidates pendant la campagne électorale, ce qui devrait encourager les Haïtiennes à participer au processus électoral de leur pays.

Aujourd'hui en Haïti, la taille et les capacités de la Police nationale doivent augmenter. Nous prenons note des efforts qui ont été faits pour renforcer ses unités spécialisées et augmenter le nombre de recrues admises dans le programme de formation de la police, en vue d'atteindre l'objectif de 15 000 policiers d'ici à 2016. L'augmentation de la violence et des troubles au cours de la période considérée montre à quel point il est important d'améliorer les capacités de la police

dans le domaine de la maîtrise des foules et d'autres aspects de l'application de la loi. L'action menée pour améliorer la compétence, le professionnalisme, la responsabilisation et la discipline de la police permettra de renforcer la confiance du public dans ces institutions nationales essentielles.

Le Nigéria note avec satisfaction les efforts déployés par le Gouvernement haïtien pour coopérer avec la MINUSTAH et d'autres partenaires et parties prenantes en vue de renforcer les cadres juridiques et judiciaires du pays. Il convient de saluer ces mesures qui visent à consolider l'état de droit en Haïti. Le renouvellement du mandat de sept membres du Conseil supérieur du pouvoir judiciaire et les nominations clés au sein du Conseil et de la Direction de l'administration pénitentiaire ont sensiblement amélioré les capacités du secteur de la justice. De même, les consultations sur le projet de code pénal avec un large éventail de parties prenantes, dont la société civile, ainsi que la révision du Code de procédure pénale, représentent des étapes importantes dans la réforme législative. Nous encourageons le Gouvernement à œuvrer à l'accélération des procédures de renouvellement des mandats des juges afin de renforcer l'efficacité de l'appareil judiciaire.

Cette évolution positive de la situation en Haïti témoigne de l'efficacité de la MINUSTAH, nous voudrions néanmoins encourager la Mission à continuer d'utiliser les moyens et les capacités dont elle dispose dans le cadre de son mandat pour renforcer la stabilité dans ce pays. La proposition que formule le Secrétaire général dans son rapport (S/2015/667) de procéder à une évaluation stratégique de la situation en Haïti est on ne peut plus judicieuse. Le rôle de l'Organisation des Nations Unies doit, en effet, évoluer en fonction de la situation.

M. Van Bohemen (Nouvelle-Zélande) (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à féliciter l'Espagne, ainsi que votre délégation, Monsieur le Président, de son accession à la présidence du Conseil pour ce mois. Vous pouvez être assuré que la Nouvelle-Zélande fera tout ce qui est en son pouvoir pour vous soutenir. Je tiens également à remercier et à féliciter la délégation russe du calme et de l'efficacité dont elle a fait preuve à la tête du Conseil durant un mois très difficile.

Je remercie M^{me} Sandra Honoré de son exposé et de son engagement en faveur de la reconstruction d'Haïti, ainsi que le personnel de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH) et les pays fournisseurs de contingents pour l'important travail

qu'ils accomplissent. Le débat consacré aujourd'hui à la MINUSTAH intervient à un moment très important en Haïti, qui, après une longue période d'instabilité, s'efforce de consolider la démocratie et ses institutions.

La Nouvelle-Zélande se félicite de l'évolution positive de la stabilisation en Haïti, et en particulier du lancement du processus électoral, qui n'a que trop tardé. À cet égard, la tenue d'élections législatives, le 9 août, a été une étape importante sur la voie du renouvellement des institutions démocratiques en Haïti. Comme nous l'avons entendu, les élections n'étaient pas entièrement exemptes d'irrégularités ou de violence, mais le fait qu'elles ont été jugées transparentes et ouvertes à tous n'en est pas moins un signe de progrès véritable. Nous jugeons également encourageant le rôle joué par la Police nationale d'Haïti, qui a continué de se renforcer avec l'appui de la MINUSTAH. Nous saluons les institutions électorales d'Haïti pour les efforts qu'elles ont déployés et les exhortons à mettre en œuvre les enseignements tirés des élections du mois d'août en prévision de la prochaine étape du cycle électoral, qui sera plus difficile. Par ailleurs, nous engageons vivement tous les acteurs politiques haïtiens à mettre tout en œuvre pour veiller à ce que les élections se déroulent dans des conditions stables et paisibles.

Il est essentiel que les autorités haïtiennes assurent la gestion des élections et soient à l'avant-garde des efforts visant à maintenir la sécurité et la stabilité d'Haïti. Il est également clair que la MINUSTAH a un rôle à jouer au cours de cette période pour garantir un environnement sûr et stable propice à des élections libres et régulières. Mais, comme nous l'avons dit dans cette salle en mars (voir S/PV.7147), la MINUSTAH ne sera pas indéfiniment en Haïti. La Mission doit évoluer en fonction de la situation sur le terrain et dès lors que les autorités et institutions haïtiennes sont prêtes à assumer pleinement la responsabilité de la sécurité du pays. C'est pourquoi nous appuyons nous aussi la proposition du Secrétaire général de procéder à une évaluation stratégique de la situation en Haïti après le cycle électoral actuel et en étroite consultation avec le Gouvernement haïtien.

Sans vouloir préjuger du résultat de cette évaluation, si l'évolution positive de la stabilisation en Haïti se poursuit, la Nouvelle-Zélande accueillera favorablement la tenue d'un débat sur la présence des Nations Unies en Haïti, et en particulier sur l'avenir de la MINUSTAH. La capacité de la Police nationale haïtienne à gérer les problèmes de sécurité en Haïti doit

être au cœur de ce débat. Dans le cadre de l'examen de la présence future des Nations Unies en Haïti, il sera également important de prendre en compte certains aspects préoccupants de la situation humanitaire en Haïti, notamment en ce qui concerne l'épidémie de choléra et les personnes déplacées.

Je voudrais terminer en réitérant qu'Haïti se trouve à un point critique sur la voie de la restauration d'une démocratie représentative et sans exclusive. Nous espérons qu'au cours des prochains mois, le pays mènera à bien une transition politique pacifique et démontrera les progrès qu'il a accomplis pour devenir maître de son avenir. Nous espérons également que le Conseil continuera de faire preuve de patience et de prudence, et d'exprimer de concert son appui à Haïti en ce moment important.

M. Rycroft (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je remercie M^{me} Sandra Honoré, Représentante spéciale du Secrétaire général, de son exposé d'aujourd'hui, et m'associe aux autres orateurs pour présenter les condoléances de mon pays suite au décès du général Jaborandy, qui a servi avec distinction au sein de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH). Nous nous félicitons du dernier rapport du Secrétaire général (S/2015/667) et saluons la contribution précieuse de la MINUSTAH à la stabilité et aux progrès d'Haïti.

Ma déclaration aujourd'hui portera sur trois points clefs : la réalisation collective de la stabilisation en Haïti, le retrait progressif de la MINUSTAH qui est prévu d'ici à la fin de 2016, et la nécessité de planifier la présence appelée à succéder à l'ONU. Comme je l'ai dit lors de notre dernier débat en mars (voir S/PV.7147), la MINUSTAH a répondu aux attentes du Conseil. Je salue les efforts déployés par l'ensemble de son personnel de maintien de la paix pour réaliser collectivement les objectifs de la Mission, tant et si bien qu'aujourd'hui, nous sommes à parler de son mandat final. Nous devons souligner ce succès, aussi bien pour Haïti que pour l'Organisation des Nations Unies.

En janvier, le Conseil a eu l'occasion de voir de première main la contribution de la MINUSTAH. Il a également pu constater les mesures positives qu'Haïti a prises pour assurer son développement et sa sécurité. L'une de ces mesures est la récente tenue du premier tour des élections législatives et la fixation de la date de l'élection présidentielle. Pour reprendre les paroles du Secrétaire général, des signes encourageants donnent à penser que les dirigeants politiques haïtiens se sont

engagés dans la bonne voie. Nous nous associons à ce point de vue et encourageons tous les échelons du Gouvernement à continuer d'avancer sur cette voie au cours des six prochains mois. L'absence d'élections en 2014, de même que la dissolution du Parlement haïtien ont plongé le peuple haïtien dans l'incertitude. C'est pourquoi nous nous félicitons également de la formation du Conseil électoral provisoire, de la publication du décret électoral, ainsi que de l'annonce du calendrier électoral.

Nous notons avec satisfaction que le Secrétaire général, dans son dernier rapport en date sur la MINUSTAH, estime que les conditions de sécurité sont dans l'ensemble positives en Haïti et confirme que des progrès importants ont été réalisés. À titre d'exemple, ainsi que Sandra Honoré vient juste de nous le dire, les récentes élections d'août se sont avérées notablement plus calmes que le cycle électoral précédent. Comme l'a fait observer le Secrétaire général, cela atteste de la capacité accrue des institutions d'Haïti d'assumer une responsabilité plus grande dans la conduite des processus démocratiques du pays. Aucune recrudescence de l'insécurité ou de la violence n'a été constatée dans les départements d'où s'est retirée la composante militaire.

De même, les statistiques relatives aux résultats obtenus par la Police nationale d'Haïti, qui fait montre d'une capacité croissante de fonctionner sans l'appui de la MINUSTAH, sont impressionnantes. Ainsi, les demandes de soutien adressées à la MINUSTAH pour des opérations antiémeutes en renfort des 10 unités départementales spécialisées dans la lutte antiémeutes ont fortement chuté, avec 18 incidents au cours des deux dernières périodes à l'examen, contre 146 auparavant. Nous sommes pourtant conscients qu'il reste nécessaire de faire davantage, en accroissant les effectifs de police et leur formation. Ce renforcement des capacités peut être considéré comme un succès tant pour la MINUSTAH que pour la Police nationale d'Haïti, mais la vraie victoire revient au peuple haïtien, qui voit s'accroître sa tranquillité et son espoir en un avenir plus stable et plus sûr à chaque avancée accomplie par ses institutions nationales.

Mais le succès qui couronnera le tout, pour la MINUSTAH, consistera en dernière analyse à faire fond sur ces bons résultats en planifiant une transition sans heurt entre sa présence et celle qui sera appelée, au sein des Nations Unies, à prendre le relais. Le Conseil a toujours signifié clairement que le rôle principal de la MINUSTAH était d'aider Haïti à assumer de nouveau la

responsabilité de sa propre sécurité. Et si la MINUSTAH conserve indubitablement un rôle de stabilisation en Haïti au cours de la période électorale, je pense que nous pouvons convenir qu'il est justifié que la Mission continue de réduire ses effectifs, en se concentrant de plus en plus sur les zones qui sont de son ressort, où elle est à même d'apporter son plus grand soutien à la poursuite de la stabilisation d'Haïti. C'est précisément la raison pour laquelle il faut commencer au plus tôt la planification de la transition afin qu'Haïti dispose bien de tout l'appui dont il a besoin après le départ de la MINUSTAH. En démarrant au plus vite le processus de planification, nous pouvons donner à l'ONU et au nouveau Gouvernement haïtien le temps dont ils ont besoin pour préparer une transition sans heurt.

Le processus électoral étant finalement sur les rails, c'est maintenant, pour Haïti, l'occasion de tirer un trait sur les incertitudes qu'il a connues ces dernières années et de commencer à planifier son avenir, un avenir dans lequel il assumera la pleine responsabilité de sa propre sécurité.

M. Ilichev (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Je remercie la Représentante spéciale du Secrétaire général, M^{me} Sandra Honoré, de sa présentation du dernier rapport du Secrétaire général sur la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH) (S/2015/667) et de son analyse de la situation dans le pays.

Ces derniers temps, Haïti a remporté d'importants succès en matière de renforcement de la stabilité. Les élections longtemps attendues se sont déroulées dans des conditions d'organisation correcte et de sécurité acceptable. Nous voulons croire que l'élection présidentielle sera à l'avenant. La bonne tenue de la campagne électorale témoigne du travail scrupuleux des institutions nationales, notamment des organes chargés de l'ordre public. La Police nationale d'Haïti dans son ensemble a fait la preuve de sa capacité de maîtriser la situation, même si cela n'est pas allé sans quelques flambées de violence. Par ailleurs, la police locale n'a dû avoir recours qu'à quelques reprises seulement à l'aide des contingents de la MINUSTAH.

Nous savons gré à la MINUSTAH de l'aide inestimable qu'elle a apportée à Port-au-Prince et de son efficacité, désormais avérée, y compris dans les conditions actuelles de réduction progressive de ses effectifs. Nous devons également saluer la mémoire du Casque bleu chilien qui est mort le 13 avril dans l'exercice de ses fonctions. Nous adressons également

nos condoléances aux proches du général Jaborandy, Commandant de la Force de la MINUSTAH, et exprimons notre appui sincère au nouveau Commandant de la Force, le général Pinheiro.

Le peuple haïtien a traversé ces dernières années bien des épreuves. Cependant, les principaux acteurs politiques du pays ont su, avec l'aide de la communauté internationale et de la MINUSTAH, surmonter leurs divergences, même s'il a fallu pour cela un peu de temps. On règle peu à peu les questions les plus urgentes, notamment en ce qui concerne la mise en place des organes nationaux de maintien de l'ordre et du système judiciaire, la réduction du nombre de personnes déplacées et la tenue d'élections libres, régulières et transparentes. Nous espérons que l'on assistera au début de l'année prochaine en Haïti à l'inauguration du nouveau président, et des nouvelles autorités législatives et locales. Ce devrait être un nouveau jalon dans le développement du pays et dans le règlement des questions urgentes encore en suspens.

Dans l'intérêt des progrès du pays et de son plein retour à la normale sur les plans social et économique, l'aide de la MINUSTAH et de la communauté internationale est encore nécessaire à Port-au-Prince. Cependant, les événements des six derniers mois témoignent du fait que les principales forces politiques du pays ont su résoudre les différends qui les opposaient et laisser de côté leurs propres ambitions dans l'intérêt de l'ensemble des Haïtiens et de leur avenir. La formation professionnelle de la Police nationale d'Haïti progresse également, ainsi que le nombre de gardiens de la paix. Nous estimons que, dans le cadre de la réduction graduelle des effectifs de l'ONU, la MINUSTAH doit utiliser au mieux les ressources dont elle dispose pour exécuter son mandat de stabilisation du pays. Ce travail sera d'autant plus efficace que la coordination avec les nouvelles autorités élues sera étroite.

À mesure que des progrès seront obtenus, il conviendra aussi de transférer progressivement les fonctions de la Mission aux autorités nationales. Nous demeurons préoccupés par la situation humanitaire, qui reste grave, notamment dans le domaine de la sécurité alimentaire, et au vu également du nombre croissant de cas de choléra enregistrés au printemps. Un rôle important revient à cet égard aux organes et institutions spécialisés de l'ONU, aux organisations internationales ainsi qu'aux donateurs d'Haïti.

Pour notre part, nous sommes prêts à étudier de manière approfondie les conclusions tirées par

le Secrétaire général de l'examen stratégique de la présence future des Nations Unies dans le pays, lorsque le rapport y afférent paraîtra. Nous sommes convaincus que pour que le processus de refondation de l'État soit efficace et aboutisse, le Gouvernement haïtien devra jouer un rôle moteur, et que l'action future de l'ONU à cet égard doit correspondre aux priorités des autorités et du peuple haïtiens. Après la tenue des élections, un nouveau gouvernement sera mis en place qui jouira du capital de confiance nécessaire de la part des électeurs; cela lui permettra de travailler avec la plus grande efficacité et d'être un partenaire fiable pour la communauté internationale.

M. Méndez Graterol (République bolivarienne du Venezuela) (*parle en espagnol*) : Puisqu'il s'agit de la première fois que nous prenons la parole en séance publique du Conseil en ce mois d'octobre, nous souhaitons vous féliciter, Monsieur le Président, de votre accession à la présidence des travaux du Conseil pour le mois d'octobre. Vous pouvez compter sur notre entière collaboration pour pouvoir mener à bien vos importantes responsabilités. De même, nous adressons nos félicitations à la Fédération de Russie pour son excellente direction des travaux du Conseil durant sa présidence du mois de septembre.

À l'instar des délégations qui m'ont précédé, je voudrais adresser nos condoléances au peuple et au Gouvernement brésiliens suite à la triste nouvelle du décès du général José Luiz Jaborandy, Commandant de la Force de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH).

Nous vous remercions, Monsieur le Président, d'avoir convoqué le présent débat consacré à l'examen de la situation en République d'Haïti, et nous nous félicitons du rapport du Secrétaire général y relatif (S/2015/677), présenté par sa Représentante spéciale, M^{me} Sandra Honoré, Chef de la MINUSTAH, à laquelle nous souhaitons réitérer nos félicitations pour le rôle actif qu'elle a joué à l'appui des efforts des autorités haïtiennes en faveur de la paix, de la stabilité, de la démocratie et du développement.

Le Venezuela est attaché par de profonds liens historiques, politiques et culturels à l'indépendance, à la souveraineté politique d'Haïti et au renforcement de ses institutions démocratiques. À cet égard, nous nous félicitons du bon déroulement du premier tour des élections législatives qui a eu lieu le 9 août dernier. Le peuple et les autorités haïtiennes sont en train de faire la preuve une fois de plus de leur engagement

démocratique et de leur maturité politique, en montrant à quel point ils sont capables de prendre les rênes de leur propre destin. À ce stade, fondamental pour la paix et la stabilité politique de ce pays frère des Caraïbes, la lutte contre la pauvreté et l'injustice sociale nécessite un effort de tous.

Il convient de saluer le travail extraordinaire accompli durant ces cinq dernières années par le Président Michel Martelly en vue de la réalisation de ces objectifs. De même, nous saluons l'effort consenti par l'Organisation des Nations Unies, par l'entremise de la MINUSTAH, qui continue de jouer un rôle fondamental dans la stabilité politique d'Haïti. Nous rendons hommage aux pays fournisseurs de contingents de la MINUSTAH.

Cette année revêt une importance cruciale pour le renforcement des institutions dans ce pays. Le système des Nations Unies et la communauté internationale dans son ensemble doivent continuer d'appuyer le travail du Gouvernement haïtien et des autorités électorales d'Haïti en fournissant un soutien technique et logistique idoine, ainsi que des ressources financières appropriées afin d'encourager le bon déroulement des prochains processus électoraux.

Nous estimons qu'un indicateur positif de la stabilité politique sera la tenue pacifique des élections qui marqueront l'entame de la transition politique vers un nouveau gouvernement en 2016. À cette fin, il est indispensable que tous les acteurs politiques en Haïti œuvrent de concert à la promotion d'une participation accrue des Haïtiens à l'élection de leurs autorités en renforçant la confiance des concitoyens dans les institutions nationales et en faisant en sorte que les autorités se sentent pleinement soutenues et par la population et par la communauté internationale.

S'agissant de l'avenir de la MINUSTAH, nous accueillons avec satisfaction les recommandations figurant dans le rapport du Secrétaire général tendant à ce qu'il soit procédé à une évaluation stratégique de la situation en Haïti après la formation du nouveau Gouvernement. Cet examen doit tenir compte du niveau de stabilité politique et sécuritaire dans tout le pays. Il faudra éviter de prendre des décisions hâtives qui réduiraient à néant les progrès réalisés dans les domaines politique, économique et social.

C'est pourquoi toute décision sur l'avenir de la MINUSTAH devra être prise en coordination avec le Gouvernement et selon les conditions de sécurité et

de stabilité sur le terrain, compte tenu de la capacité de réaction des Haïtiens dans la gestion des questions internes et sécuritaires. Voilà pourquoi nous jugeons prioritaire de renforcer les capacités et le nombre des effectifs de la Police nationale d'Haïti dans le cadre du plan de développement 2012-2016.

Nous nous devons également d'exprimer toute notre appréciation pour la proposition du Président Martelly, contenue dans l'allocution (voir A/70/PV.22) qu'il a faite lors du débat de l'Assemblée générale et dans laquelle il a réitéré ce qu'il avait dit en mars de cette année dans une lettre adressée au Secrétaire général de l'ONU (S/2015/191, annexe) concernant la nécessité de revoir de façon calme et organisée le plan de reconfiguration de la MINUSTAH, selon un calendrier convenu avec le nouveau Gouvernement à partir de 2016, sans hypothéquer les progrès réalisés ou la sécurité intérieure ou extérieure du pays.

En dépit des progrès réalisés, il existe toujours de grandes difficultés pour surmonter les causes profondes et structurelles de la pauvreté et de l'exclusion dont le peuple haïtien souffre depuis des décennies. À cet égard, nous sommes préoccupés par la détérioration de la situation humanitaire et par la diminution du financement des programmes d'assistance, ce qui a restreint la capacité du système des Nations Unies et du Gouvernement haïtien à s'attaquer de façon adéquate aux problèmes qui entravent le développement économique et social du pays.

Nous croyons qu'il faut redoubler d'efforts afin d'appuyer l'action des autorités sanitaires d'Haïti en vue de créer des mécanismes de contrôle du choléra, une épidémie qui a coûté la vie à des centaines d'Haïtiens ces dernières années. La création du Comité de haut niveau pour l'élimination du choléra est une mesure positive et la campagne de prévention et d'élimination de cette maladie doit être renforcée avec le soutien de la communauté internationale.

Notre pays s'est engagé à préserver et à renforcer la coopération avec Haïti. Au cours de la dernière décennie, conjointement aux pays de l'Alliance bolivarienne pour les peuples de notre Amérique, nous avons lancé des initiatives et des projets et établi des fonds afin de financer des projets jugés prioritaires par le Gouvernement haïtien, des projets qui ont eu un impact positif dans le pays. Nous avons participé activement au développement social, à l'assistance humanitaire, à la construction, à la remise en état et au maintien des

infrastructures et des installations éducatives par le biais de l'Accord de coopération énergétique Petrocaribe.

Enfin, notre pays continuera d'aider ce pays frère des Caraïbes en se joignant aux efforts régionaux de l'ONU afin de permettre au pays de surmonter les obstacles restants et de consolider la paix, la stabilité et la démocratie, dans le respect de sa souveraineté et de son indépendance politique.

M. Cherif (Tchad) : Je remercie l'Espagne d'avoir organisé ce débat sur la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH). Je saisis cette occasion pour vous féliciter, Monsieur le Président, ainsi que toute votre équipe, pour l'accession de votre pays à la présidence du Conseil, et vous assurer du soutien du Tchad.

Je remercie également M^{me} Sandra Honoré, Représentante spéciale du Secrétaire général et Chef de la MINUSTAH de sa présentation.

Le rapport du Secrétaire général (S/2015/667) à l'examen, couvrant la période allant du 4 mars au 31 août 2015, fait état de réels progrès marqués par la préparation des élections présidentielles, municipales et locales dont le premier tour est prévu pour le 25 octobre courant. Ces progrès, il faut le noter, sont le fruit d'un travail intensif de consultations et de rétablissement de la confiance entre le Président Michel Martelly et les partis politiques d'opposition qui a permis de parvenir à un consensus sur la poursuite du processus électoral. Le Tchad se félicite de l'amélioration du climat politique et de la situation sécuritaire en Haïti après une longue période de tension politique et de paralysie institutionnelle.

Nous espérons que les violences qui ont émaillé la dernière partie de la campagne du premier tour des législatives, tenues en août dernier, ne se reproduiront pas pour les élections à venir.

Le Tchad tient également à saluer la bonne coopération entre le Gouvernement haïtien et ses partenaires internationaux, notamment la MINUSTAH dont l'appui en matière de formation de la police et dans le domaine sanitaire est déterminant dans la préparation de la relève après le départ des Nations Unies. À cet égard, l'on note avec satisfaction que 11 900 agents de police, dont 1 022 femmes, ont été formés sur un objectif de 15 000 policiers à former d'ici à la fin 2016.

Malgré les progrès notables enregistrés grâce aux efforts conjoints des autorités haïtiennes et des Nations Unies, il reste encore beaucoup de défis à relever

dans les domaines judiciaire, sanitaire et humanitaire. L'appareil judiciaire rencontre d'énormes difficultés liées principalement à l'insuffisance de moyens financiers et à l'absence d'informations adéquates. Cela a malheureusement pour conséquence une lenteur excessive dans le traitement des dossiers des prévenus et l'accroissement de la population carcérale déjà estimée à 10 624 détenus.

La situation sanitaire reste profondément préoccupante à cause de l'augmentation substantielle des cas de choléra, dont 175 mortels. Il est urgent que la communauté internationale se mobilise davantage pour aider les autorités haïtiennes à élaborer et à mettre en place des stratégies appropriées pour renforcer l'assainissement public, assister les malades et éradiquer cette épidémie.

Au plan humanitaire, le sort des 60 801 déplacés internes répartis dans 45 camps mérite une attention soutenue de la part des organismes humanitaires et de l'ensemble de la communauté internationale. La consolidation du processus de stabilisation passe également par la relocalisation et la réintégration de ces populations vulnérables vivant dans des conditions extrêmement difficiles.

En ce qui concerne la reconfiguration de la MINUSTAH, le Tchad est favorable au plan de retrait de la Mission en deux étapes proposé par le Secrétaire général, conformément aux dispositions de la résolution 2180 (2014). Toutefois, la réduction progressive du dispositif militaire devrait tenir compte de l'évolution de la situation sur le terrain. Le Tchad soutient également le renouvellement du mandat de la MINUSTAH pour une période d'une année.

Pour terminer, le Tchad remercie l'ensemble des pays fournisseurs de contingents et d'effectifs de police pour leur engagement au côté du peuple haïtien et rend hommage à tous les membres du personnel militaire, de police et civil qui ont payé de leur vie dans le cadre de leur mission en Haïti.

M^{me} Murmokaitė (Lituanie) : Je remercie la Représentante spéciale du Secrétaire général, M^{me} Sandra Honoré, pour son exposé.

Sans aucun doute, le 9 août, date du premier tour des élections législatives haïtiennes, a marqué un pas important. Même si les élections se sont déroulées dans un climat tendu, le fait même qu'elles ont pu avoir lieu en l'absence d'incidents majeurs manifeste l'engagement sérieux d'Haïti en faveur de la démocratie

et de l'état de droit. Nous en sommes convaincus, Haïti est dans la bonne voie. Néanmoins, beaucoup reste à faire et les résultats obtenus ne sont pas irréversibles. La situation demande notre attention soutenue. Le calendrier électoral prévu doit être respecté et mis en œuvre. Il est également important que les partis politiques maintiennent un comportement responsable, constructif et pragmatique. Le bon déroulement des élections joue un rôle décisif pour la stabilité et l'avenir d'Haïti et pour son développement socioéconomique et politique durable.

Les efforts pour instaurer et consolider l'état de droit en Haïti doivent être poursuivis. Nous attendons du Gouvernement et des tribunaux des mesures sérieuses pour mettre fin à l'impunité de tous ceux qui ont été responsables d'abus et de violations des droits de l'homme, y compris les agents de police et les gardiens de prison. Il est urgent de faire avancer des mesures comme les consultations sur le projet d'un nouveau code pénal, la procédure d'agrément pour les magistrats et les policiers, l'expansion des services d'aide juridique.

La situation des droits de l'homme reste une préoccupation. Nous encourageons vivement les autorités haïtiennes à mettre en place un plan stratégique pour 2015-2018 visant à renforcer les capacités institutionnelles dans le domaine de la protection des droits de l'homme. Pour que le processus démocratique soit efficace, il est essentiel que toutes les parties prenantes de la société haïtienne y soient incluses à part entière.

La croissance économique demeure un facteur crucial pour la stabilité et le développement du pays. Même si le pays a connu une diminution considérable du nombre de personnes déplacées, d'autres facteurs néfastes tels que le nombre accru de ressortissants revenant dans le pays, la sécheresse et le choléra augmentent les besoins humanitaires, ralentissent le développement du pays, en mettant en danger la stabilité et la sécurité. Dans ce contexte, le soutien international reste une nécessité cruciale. Haïti a encore besoin d'une assistance solide dans divers secteurs de la vie publique et nous sommes heureux de constater que l'Union Européenne est le partenaire le plus important dans ce domaine.

Sur le plan sécuritaire, nous constatons une baisse de la violence et la responsabilité accrue de la police nationale haïtienne dans le maintien de l'ordre public. Cet acquis important s'est montré avec évidence durant les journées où ont eu lieu les élections législatives. Nous

espérons qu'avec l'appui de l'Organisation des Nations unies, l'objectif de former au minimum 15 000 policiers d'ici à 2016 pourra être atteint.

Toutefois, la criminalité reste un défi majeur. Une police nationale renforcée et responsabilisée est nécessaire pour faire face à une criminalité persistante. À cet égard, nous saluons l'adoption récente de la Stratégie nationale de prévention de la criminalité pour la période 2015-2017. Néanmoins, la discipline interne de la police doit être adressée de façon sérieuse et responsable. Des actions rapides et efficaces du Gouvernement haïtien ne seront pas suffisantes sans un vrai soutien de la communauté internationale.

Nous reconnaissons le rôle crucial de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH) dans la stabilisation sécuritaire et la consolidation de l'état de droit à Haïti. La présence même de la MINUSTAH pendant les prochaines élections en octobre et décembre pourra se révéler un facteur d'apaisement. Compte tenu de la situation actuelle et des défis qu'Haïti doit relever dans son avenir proche, nous appuyons la prorogation du mandat de la MINUSTAH dans sa composition actuelle. Cependant, nous partageons la recommandation du Secrétaire général qui souhaite, après l'investiture du nouveau président, une révision stratégique pour adapter la Mission à la nouvelle situation et aux nouveaux besoins du pays.

Pour conclure, nous saluons les acquis positifs, mais nous reconnaissons aussi leur fragilité. Les femmes et les hommes d'Haïti ont encore besoin de notre soutien, tant sur le plan politique que financier.

M. Ibrahim (Malaisie) (*parle en anglais*) : Je voudrais commencer par vous féliciter, Monsieur le Président, ainsi que votre équipe, pour votre accession à la présidence du Conseil pour le mois en cours et vous réaffirmer le plein appui de la Malaisie. Je tiens aussi à féliciter la Fédération de Russie pour la manière dont elle a dirigé le Conseil le mois dernier.

Je me joins aux autres membres du Conseil qui ont remercié la Représentante spéciale du Secrétaire général, M^{me} Sandra Honoré, de son exposé sur les derniers faits nouveaux survenus en Haïti. Je remercie également le Secrétaire général de son rapport (S/2015/667).

Depuis la dernière fois où le Conseil a débattu de la question (voir S/PV.7408), Haïti a connu un certain nombre d'événements importants, à commencer par la tenue du premier tour des élections législatives le 9 août. Il est pour nous encourageant de constater que la

période électorale n'a été troublée que par quelques cas de violence isolés. Nous espérons que les tours suivants prévus dans le courant du mois se dérouleront dans un climat tout aussi, voire encore plus, pacifique.

En ce qui concerne l'organisation et la préparation des élections, nous notons que le Conseil électoral provisoire s'est acquitté de ses fonctions et de ses responsabilités avec professionnalisme et impartialité, et a répondu aux nombreuses requêtes de tous bords ainsi qu'aux demandes des candidats potentiels. Selon nous, ces efforts sont primordiaux pour cimenter la crédibilité du Conseil électoral provisoire et devraient contribuer au renforcement de la confiance dans les institutions démocratiques haïtiennes. Nous ne doutons pas qu'avec l'appui requis de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH), de l'ONU et des autres partenaires internationaux, le Conseil électoral provisoire sera à même de mener pleinement à bien le prochain tour ainsi que les élections municipales et présidentielle prévues d'ici à la fin du mois. Nous voulons aussi saluer le Président Martelly et les autorités haïtiennes de transition, y compris la police nationale, d'avoir pris les mesures qui s'imposaient pour garantir un climat sûr pendant la tenue des élections.

Nous prenons note des nombreux préparatifs menés par les acteurs en charge de la sécurité dans la perspective des élections, notamment les exercices de simulation organisés avec la MINUSTAH. Le fait que les fonctions régaliennes, comme la sécurité et le maintien de l'ordre, soient de plus en plus assurées par les Haïtiens est de bon augure pour l'avenir. Pour ce qui est du contrôle de la Police nationale d'Haïti (PNH), la Malaisie relève que l'Inspection générale s'est vu donner les moyens d'exercer son rôle de contrôle interne de la PNH, une mission dont elle s'acquitte bien. Nous invitons vivement les autorités haïtiennes à maintenir le cap et à continuer d'œuvrer à la tenue d'élections ouvertes à tous et transparentes. Nous espérons que le Gouvernement continuera d'y consacrer les ressources voulues selon que de besoin.

Nous nous félicitons également de constater que durant la période à l'examen, Haïti a présenté des rapports périodiques à plusieurs organes conventionnels des droits de l'homme, notamment ceux créés en vertu de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et de la Convention relative aux droits de l'enfant. Nous notons également l'accent mis sur la lutte contre la propagation du VIH/sida dans le pays et les programmes de sensibilisation sur les

violences sexistes, les grossesses précoces et la santé sexuelle et procréative.

Pour ce qui est de la situation humanitaire, qui reste très mauvaise, nous estimons que le Gouvernement devrait également envisager d'améliorer son niveau de préparation et ses capacités d'intervention en cas de crise éventuelle, notamment en relation avec le choléra, la sécheresse ou la prochaine saison des ouragans.

Les efforts actuels en faveur de la réforme administrative et législative sont encourageants et nous engageons vivement le Gouvernement à les intensifier afin d'asseoir solidement l'état de droit dans le pays. À cet égard, nous prenons note des mesures positives prises pour régler le problème des détentions provisoires prolongées et de la surpopulation carcérale, en particulier pour les femmes détenues.

Sur le dossier du développement, nous prenons note des divers plans et mesures de mise en œuvre adoptés pour stabiliser l'économie, mais constatons que de lourds défis subsistent, notamment celui de l'insécurité alimentaire. L'objectif suprême doit être d'améliorer la compétitivité et l'attractivité pour les investisseurs, afin de parvenir à une croissance économique durable.

Pour ce qui est de la réorganisation de la MINUSTAH, la Malaisie prend note des évolutions et progrès concernant les quatre indicateurs de stabilisation. Les avancées enregistrées dans le développement de la police et le renforcement des capacités dans le domaine électoral sont tout à fait remarquables, mais il y a encore des progrès à faire en ce qui concerne l'état de droit et les droits de l'homme et les principales questions de gouvernance.

En guise de conclusion, je voudrais saisir cette occasion pour transmettre les remerciements de la Malaisie à la MINUSTAH, à ses dirigeants et à l'ensemble du personnel pour leur contribution soutenue et exemplaire à l'appui du Gouvernement et du peuple haïtiens. Nous prenons note de la recommandation du Secrétaire général de prolonger le mandat de la MINUSTAH.

Suite au décès regrettable du commandant de la Force, José Luiz Jaborandy Jr., nous espérons que son successeur sera nommé prochainement, étant donné les lourdes tâches qui l'attendent.

Nous entendons travailler aux côtés des autres membres du Conseil, de la Représentante spéciale Honoré, de la MINUSTAH, de tout le système des

Nations Unies ainsi que des donateurs internationaux et autres partenaires et parties prenantes à la réalisation des objectifs de stabilité, de sécurité et de développement pour Haïti et son peuple.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je ferai une brève déclaration à titre national.

D'abord, je tiens à remercier la Représentante spéciale du Secrétaire général de son exposé, et surtout de l'excellent travail qu'elle réalise sur le terrain en Haïti. Je remercie en outre vivement le Secrétaire général de son rapport paru en août (S/2015/667).

Je tiens également à me joindre aux paroles de condoléances exprimées par certains collègues suite à la triste disparition de notre commandant de la Force en Haïti; je présente mes sincères condoléances à la délégation brésilienne.

Je m'associe bien évidemment à la déclaration que prononcera tout à l'heure l'observateur de l'Union européenne.

Il est évident qu'Haïti se trouve face à un très grand défi. Depuis 1989, ce sera la troisième fois seulement qu'une transition se produit dans le cadre d'une élection présidentielle, laquelle, nous osons tous le croire, sera pleinement pacifique. L'Espagne appuie tout ce processus d'un triple point de vue.

Premièrement, sur le plan électoral, en prenant part à la mission d'observation de l'Organisation des États américains avec quatre observateurs, mais également en apportant des ressources financières. Deuxièmement, nous apportons un appui sur le plan politique, au travers de notre participation active au Groupe des Amis d'Haïti, et par l'entremise également du Groupe des Amis du Conseil économique et social et, bien sûr, en soutenant les importantes missions du Club de Madrid, financées par l'Union européenne et dont l'objectif est de promouvoir le dialogue. Troisièmement, le troisième grand volet de notre appui à Haïti passe par l'aide publique au développement. L'Espagne a consacré 255 millions d'euros, soit près de 300 millions de dollars, d'aide publique au développement à la reconstruction d'Haïti depuis le tremblement de terre, et Haïti reste un pays prioritaire pour la coopération d'Espagne, qui envisage de verser à ce pays 129 millions d'euros, d'ailleurs déjà décaissés en grande partie pour la période 2015-2017. Ainsi, l'Espagne reste et restera engagée aux côtés d'Haïti, qui demeure le principal bénéficiaire des fonds de l'aide publique au développement espagnole dans le monde.

Pour ce qui est des élections du 9 août, il est vrai qu'elles ont été plus pacifiques que les éditions précédentes, comme l'a indiqué le représentant britannique, mais il n'en pas moins vrai également qu'il s'est produit des incidents violents dans 13 % des bureaux de vote. Je veux croire que sans la présence sur place de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH), ces incidents auraient été plus graves. C'est pourquoi l'Espagne considère que le rôle de la MINUSTAH est et continuera d'être absolument fondamental dans la mise en place de la nouvelle administration, dans l'objectif d'une transition politique pacifique.

En conséquence, l'Espagne est favorable au renouvellement du mandat de la MINUSTAH pour une année supplémentaire, comme le recommande le Secrétaire général, avec un maintien des effectifs autorisés actuels, ce que nous considérons comme indispensable pour que la Mission puisse s'acquitter de son mandat. L'Espagne considère également très indiqué le déploiement de la mission d'évaluation proposée par le Secrétaire général dans son rapport, afin de déterminer quels devront être le rôle et la présence de l'ONU en Haïti une fois le mandat de la MINUSTAH parvenu à échéance. L'Espagne est également de ceux qui pensent qu'il importe que cette évaluation soit faite en étroite collaboration avec le nouveau Gouvernement haïtien si l'on veut assurer le succès de la transition à une phase post-conciliation. Il est indiqué que la mission d'évaluation soit déployée une fois que le nouveau gouvernement aura été formé et qu'il aura disposé, avec l'appui de la MINUSTAH, d'une période de stabilité.

L'Espagne a toujours maintenu, dans ses déclarations au Conseil, que les décisions concernant la MINUSTAH devaient être prises dans un esprit d'accommodement. La stabilité ne sera pas assurée dès le dernier tour des élections, le 27 décembre. Nous devons donner au pays plus de temps pour que la stabilité politique, économique et sociale se transforme en un trait permanent de l'identité d'Haïti. En définitive, Haïti entre maintenant dans une année cruciale. Il sera nécessaire que le Conseil de sécurité suive de très près l'évolution de la situation en Haïti et c'est pourquoi l'Espagne proposera éventuellement, le moment venu, que le Conseil organise des consultations afin d'examiner attentivement les résultats de la mission d'évaluation, qui se rendra en Haïti dès le début de l'année prochaine pour définir les paramètres fondamentaux de la dernière phase du mandat de la MINUSTAH.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil de sécurité.

Je donne la parole au représentant d'Haïti.

M. Régis (Haïti) : Je voudrais tout d'abord remercier le Conseil de sécurité d'avoir bien voulu inviter le Gouvernement de la République d'Haïti à participer à cette séance et à lui faire part de ses observations sur le rapport du Secrétaire général en date du 31 août sur la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH) (S/2015/667). Qu'il me soit ensuite permis d'exprimer au Secrétaire général, M. Ban Ki-moon, les sentiments de gratitude du Gouvernement haïtien pour le leadership et l'engagement dont il a constamment fait preuve dans la mise en œuvre du mandat confié à la MINUSTAH. Le rapport qu'il vient de soumettre au Conseil de sécurité en porte témoignage.

Ce rapport est d'autant plus important qu'il coïncide avec une période jugée cruciale. En effet, Haïti est actuellement confronté à deux enjeux majeurs : d'une part, organiser avec succès des élections générales libres, inclusives et transparentes, qui permettent d'assurer une transition politique sans heurt en 2016, de consolider la démocratie et d'ancrer le pays dans la voie de la modernisation et du développement durable; et, d'autre part, assurer la durabilité des acquis des 11 années de présence de la MINUSTAH, notamment en matière de sécurité, et prendre efficacement le relais dans la perspective de la fin du mandat et du retrait graduel de la Mission.

Le Gouvernement haïtien a examiné avec le plus grand intérêt les constats et observations du Secrétaire général, et accordé la meilleure attention à ses recommandations. Le rapport brosse un tableau juste et équilibré de la situation en Haïti sur le plan politique, ainsi que des récents développements concernant le processus électoral en cours, l'instauration de l'état de droit, la sécurité, la situation des droits de l'homme, les activités de développement, la situation sur le plan humanitaire. Il insiste à juste titre sur l'organisation des élections en cours, longtemps attendues, dont tout le monde reconnaît qu'elles ont valeur de test, non seulement pour les institutions haïtiennes, mais aussi pour la MINUSTAH.

La tenue d'élections libres, transparentes, inclusives et sûres, s'avère essentielle pour garantir la continuité du Parlement, consolider la démocratie, la stabilité et l'état de droit, facteurs indispensables à la modernisation du pays. Forts de cette conviction,

et fidèles à leur engagement envers le peuple haïtien, le chef de l'État, S. E. M. Michel Joseph Martelly, et le Gouvernement se sont engagés à fond, avec l'aide précieuse de la communauté internationale et de l'ONU en particulier, à forger les conditions indispensables à l'organisation d'élections démocratiques, comme en témoigne le rapport.

Le Gouvernement se félicite à cet égard de l'appréciation du Secrétaire général, à savoir que le Conseil électoral provisoire a non seulement « fai[t] preuve de sa capacité de gérer un processus électoral d'une grande complexité », et ce, en dépit de la multiplicité des défis d'ordre financier, technique et logistique qui se sont posés, mais a réussi également à le faire « sans exclusive et dans la transparence » (*S/2015/667, par. 2*). Les institutions haïtiennes dans leur ensemble ont joué pleinement leur partition et ont fait la preuve de leur capacité d'assumer la prise en charge et la conduite du processus. Le rôle positif de la Police nationale d'Haïti, entre autres, dans le maintien du climat de sécurité, a été mis en relief.

« Haïti a réalisé des progrès importants vers le renouvellement de ses institutions démocratiques, avec la tenue du premier tour des élections législatives », poursuit le rapport. Cependant, nous ne sommes pas encore au bout du compte. Si la réalisation de ce premier tour marque une étape clef dans le processus de transition politique et de consolidation de la démocratie, il n'en demeure pas moins que le scrutin du 9 août n'est que le premier d'un cycle électoral qui doit se poursuivre durant les prochains mois. La campagne présidentielle a été officiellement lancée le 9 septembre. Le 25 octobre prochain aura lieu le second tour des législatives, concomitamment avec le premier tour des présidentielles, lesquelles seront suivies d'un second tour vers la fin de décembre, en même temps que les élections municipales et territoriales.

Tout a été mis en œuvre, dès le tout début, pour conforter la confiance générale dans l'intégrité du processus. Attachant le plus grand respect à l'égard de l'indépendance et des prérogatives du Conseil électoral provisoire (CEP), le Gouvernement reste convaincu que le CEP, conscient de ses responsabilités et de l'importance des enjeux, s'emploiera à répondre aux attentes de la population, en adoptant toutes les mesures qui s'imposent pour combler les défaillances notées lors du premier tour par les observateurs tant nationaux qu'internationaux et pour remédier aux problèmes rencontrés. Il y va de la crédibilité de ces élections,

dont le succès est essentiel à la réussite de la transition politique en 2016 et à stabilité.

Le Gouvernement haïtien saisit cette occasion pour renouveler sa profonde gratitude à tous les pays amis, à tous les partenaires de coopération d'Haïti, à l'Organisation des Nations Unies, en particulier au Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et à la MINUSTAH, pour leur implication dans la réalisation des élections. Il leur sait gré de la qualité de leur appui au Conseil électoral provisoire – y compris des engagements supplémentaires annoncés lors de la réunion des donateurs en juillet dernier, à laquelle a pris part le Premier Ministre haïtien, S. E. M. Evans Paul. Nous sommes persuadés qu'ils continueront d'accompagner le peuple haïtien à ce tournant crucial, en aidant notamment l'organisme électoral à combler le déficit existant sur le plan des ressources financières, techniques et logistiques nécessaires à la préparation de la prochaine phase des élections, qui revêtira un caractère décisif.

Qu'il me soit permis d'exprimer la reconnaissance du Gouvernement haïtien à l'endroit du Gouvernement de la Trinité-et-Tobago qui vient d'annoncer, le 18 septembre 2015, la contribution d'un million de dollars au fonds fiduciaire du PNUD destiné à la réalisation des élections du 25 octobre prochain.

Le rapport du Secrétaire général fait état de plusieurs autres développements positifs enregistrés depuis la dernière visite en Haïti des membres du Conseil de sécurité, en janvier dernier. Et vous y étiez, Monsieur le Président. Ces avancées concernent, entre autres, l'amélioration sensible du climat de sécurité, la promotion et la défense des droits de l'homme, l'instauration de l'état de droit et le renforcement des institutions qui en sont garantes, entre autres, le Conseil supérieur du pouvoir judiciaire et la Police nationale, dont les effectifs continuent de croître pour atteindre la cible de 15 000 membres d'ici à 2016, conformément aux objectifs établis dans le plan de développement de l'Organisation. Même si certains progrès peuvent sembler lents, la réforme pénitentiaire est en cours. La mise en œuvre du nouveau Code pénal devrait y contribuer.

Parallèlement à ces différentes initiatives de renforcement des capacités, le Gouvernement haïtien se félicite de la participation de la MINUSTAH à un large éventail de projets axés sur la réduction et la prévention de la violence, la lutte contre la pauvreté, les besoins des groupes vulnérables, des jeunes et des communautés

à risque, la création de bureaux d'aide juridique, la poursuite d'activités à haute intensité de main d'œuvre centrées sur l'aménagement d'infrastructures ou sur la protection de l'environnement, sans compter le soutien apporté aux activités de sensibilisation électorale.

Par ailleurs, la Gouvernement prend note de ce que le rapport qualifie de détérioration sensible de la situation humanitaire, tout en déplorant que la réduction de leurs moyens de financement ait eu pour effet de limiter la capacité du système des Nations Unies et de ses partenaires de répondre de façon satisfaisante à toutes sortes de défis. Deux de ces défis constituent une source de préoccupation particulière : la recrudescence des cas de choléra, d'une part, et, d'autre part, les tensions qui ont surgi dans les relations haïtiano-dominicaines, suite à des rapatriements vers Haïti de migrants et de descendants de migrants d'origine haïtienne. Le Gouvernement soutient l'appel lancé par le Secrétaire général en vue d'une redynamisation du plan d'action pour l'éradication du choléra. En ce qui concerne les relations entre Haïti et la République dominicaine, le Gouvernement appuie sans réserve la relance du dialogue entre les deux parties, comme les y invite le Secrétaire général, afin de trouver une solution qui garantit à tous les migrants visés le respect de leur dignité humaine et la protection de leurs droits fondamentaux, tout en favorisant la reprise de la coopération dans tous les domaines entre les deux pays.

Après avoir surmonté une multitude d'obstacles, qui ont risqué à maintes reprises de faire dérailler le processus électoral, le Gouvernement haïtien se félicite de la perspective de l'installation prochaine de la cinquantième législature, et d'une transition politique pacifique et sereine dans un climat de sécurité retrouvé.

L'objectif premier de la MINUSTAH, celui d'une stabilité durable, tel qu'énoncé dans le mandat établi par la résolution 1542 (2004) et confirmé par les résolutions subséquentes du Conseil de sécurité, est en voie de concrétisation. Un nouvel ordre de choses est en train d'émerger en Haïti, un pays apaisé, aux institutions moins précaires, centré sur les enjeux fondamentaux : la modernisation des structures économiques et sociales, la réduction de la pauvreté, la diminution substantielle du chômage, la promotion de l'éducation et des droits de l'homme, la protection de l'environnement, et la multiplication des investissements en vue d'une croissance plus forte, plus soutenue et d'un développement durable.

Dans son allocution du 1^{er} octobre 2015 à l'Assemblée générale des Nations Unies, le Président de la République, S. E. M. Michel Joseph Martelly, a indiqué ce qui suit :

« Les progrès réalisés ces dernières années en Haïti ont été rendus passibles grâce, en partie, au soutien de la MINUSTAH. Ces acquis représentent une contribution éminente à la stabilité du pays, sans laquelle aucune perspective de modernisation économique et de développement durable ne peut être sérieusement envisagée. La MINUSTAH est en voie de s'adapter à un contexte nouveau, différent de celui qui l'a vue naître. Le Gouvernement haïtien opte pour un plan de reconfiguration qui tient compte de l'évolution de la situation sur le terrain. Je réitère notre souhait de voir se poursuivre le retrait des effectifs de manière progressive et ordonnée. Le désengagement et le transfert aux institutions haïtiennes des responsabilités en matière militaire, de police ou de développement, devront s'effectuer selon un calendrier concerté. Ceci évitera tout vide préjudiciable à la sécurité interne et externe du pays. » (A/70/PV.22)

Au moment, donc, où se profilent à l'horizon la transition politique et l'installation d'un nouveau gouvernement en 2016, le Gouvernement haïtien apporte son soutien à une reconfiguration du mandat, assortie du transfert, selon le rythme approprié, des responsabilités de la MINUSTAH aux autorités nationales. Ce transfert devrait tenir compte, à chaque étape, des progrès accomplis, mais aussi des vulnérabilités existantes, de manière à éviter tout désengagement prématuré, susceptible de créer un vide sur le plan sécuritaire, comme l'a constamment rappelé le Secrétaire général. L'essentiel est de s'assurer du maximum de souplesse en ce qui a trait aux modalités du retrait et à la mise en œuvre du plan de reconfiguration.

Le Gouvernement haïtien a particulièrement noté, dans le rapport du Secrétaire général, le passage suivant :

« Je recommande que le Conseil de sécurité proroge le mandat de la MINUSTAH d'une année supplémentaire, peut-être la dernière, jusqu'au 15 octobre 2016, en maintenant l'effectif actuellement autorisé de personnel en tenue, à savoir 2 370 militaires et 2 601 policiers. Après l'achèvement du processus électoral et l'investiture d'un nouveau président, je propose

qu'il soit procédé à une évaluation stratégique de la situation en Haïti, portant notamment sur la stabilité de l'ensemble du pays, ainsi que le professionnalisme et la force de la police nationale, afin de présenter au Conseil des recommandations concernant la présence et le rôle futurs de l'Organisation des Nations Unies en Haïti, avant l'expiration du mandat de la MINUSTAH en 2016. Sans préjuger de l'issue de cette évaluation stratégique, je prévois, si l'évolution positive récente se poursuit, que la nature de la présence de l'Organisation en Haïti connaîtra une évolution sensible, notamment sur le plan de son dispositif de sécurité. » (S/2015/667, par. 65)

Le peuple et le Gouvernement haïtiens attachent une valeur particulière au rôle éminent joué par les Nations Unies en Haïti ces dernières années, spécialement dans le cadre de la MINUSTAH. L'occasion m'est offerte de saluer, à ce sujet, la qualité et l'amplitude du travail réalisé par la Représentante spéciale du Secrétaire général, M^{me} Sandra Honoré. En des circonstances particulièrement difficiles, M^{me} Honoré a toujours su faire preuve de flegme, de pondération et d'intelligence là où d'autres auraient sans doute cédé à la tentation de l'alarmisme et de la fébrilité. Je sais gré à M^{me} Honoré de sa constance dans l'effort et de sa compréhension des complexités de mon pays.

En saluant encore une fois les efforts du Secrétaire général, dont le rapport sera assurément une contribution précieuse aux délibérations et aux décisions du Conseil concernant la composition et le rôle futurs de la MINUSTAH, je tiens à vous renouveler, Monsieur le Président, la détermination du Gouvernement haïtien de continuer à travailler, en étroite collaboration avec le Conseil de sécurité et le Secrétariat, à la pleine réalisation du mandat confié à la MINUSTAH : accompagner le peuple haïtien et son gouvernement dans leur quête d'une stabilité durable s'appuyant sur un état de droit et des institutions démocratiques.

Le Président : (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole à la Représentante du Guatemala.

M^{me} Rodríguez Pineda (Guatemala) (*parle en espagnol*) : C'est un grand plaisir pour le Guatemala que de participer au présent débat organisé sous la présidence espagnole du Conseil pour le mois d'octobre, à laquelle nous souhaitons plein succès. Je saisis cette occasion pour saluer la présence de la Représentante spéciale du Secrétaire général, M^{me} Sandra Honoré, et la remercier de son rapport détaillé (S/2015/667). Elle

sait pouvoir compter sur le plein appui du Guatemala. Nous remercions également l'Ambassadeur haïtien de sa précieuse intervention.

Nous sommes heureux d'entendre que la situation en Haïti connaît dans l'ensemble une période de stabilité, ce qui donne au pays la possibilité de s'engager plus durablement sur la voie de sa croissance économique et de son développement politique. Il y a une semaine, nous avons écouté avec grand intérêt l'allocution du Président Martelly à l'Assemblée générale (voir A/70/PV.22), au cours de laquelle, comme l'a souligné l'Ambassadeur Régis, il a indiqué que les progrès réalisés dans son pays l'avaient été en grande partie grâce à l'appui de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH). Il a également évoqué le processus électoral entamé le 9 août – et qui se poursuivra le 25 octobre – en déclarant qu'il serait « un indicateur déterminant de la bonne performance et de la réussite de la Mission durant ces 11 dernières années ». Nous partageons cette analyse, parce que ces élections sont l'occasion pour les autorités haïtiennes, et notamment pour la Police nationale d'Haïti, de faire la preuve de leur capacité de gérer ce processus électoral complexe et d'envergure nationale sans dépendre de la MINUSTAH, et qu'elles aboutiront à la troisième passation de pouvoir démocratique en Haïti.

Cette expérience tout à fait historique nous rappelle également la nécessité de mettre en place un conseil électoral permanent afin de préserver l'acquis des pratiques suivies durant le présent cycle électoral, et ce, en tenant compte de la fréquence et de la périodicité des élections prévues par la Constitution haïtienne. Un tel conseil est également important si Haïti souhaite progressivement réduire sa dépendance vis-à-vis de l'assistance électorale internationale.

En ce qui concerne l'avenir, il convient de souligner que les représentants élus seront responsables devant la population qui les a choisis pour la diriger et qui espère des résultats tangibles. Les progrès et avancées enregistrés à ce jour n'apporteront un vrai changement en Haïti que s'ils ont des effets sensibles sur le niveau de vie de toute la population. À cet égard, il faut continuer d'investir dans les programmes socioéconomiques qui visent à réduire les inégalités et à fournir une assistance humanitaire aux populations les plus vulnérables. Nous constatons avec une grande préoccupation que le récent appel humanitaire lancé au mois d'août par le Bureau de la coordination des affaires humanitaires met en exergue la triple menace que font actuellement peser

sur le pays les flux migratoires mixtes, l'épidémie de choléra et l'insécurité alimentaire et la malnutrition. Avec l'adoption du Programme de développement durable à l'horizon 2030 (résolution 70/1 de l'Assemblée générale), nous avons l'occasion de redoubler d'efforts pour que personne ne soit laissé de côté et pour garantir un avenir meilleur pour toutes les populations.

Sur la question de la sécurité, nous considérons que le renforcement de la Police nationale d'Haïti reste fondamental pour garantir la sécurité et la stabilité dans tout le pays. Pour y parvenir, il convient de réunir les éléments clefs suivants : atteindre l'objectif d'augmentation des effectifs d'ici à l'année 2016, mettre pleinement en œuvre le plan de développement actuel de la Police nationale d'Haïti et élaborer le prochain plan quinquennal, promouvoir la protection des droits de l'homme et les processus de responsabilisation, et entretenir une bonne coopération avec la MINUSTAH.

Nous attendons avec intérêt les résultats de l'évaluation stratégique que veut réaliser le Secrétaire général l'an prochain. Cette dernière ne devra être entreprise qu'une fois le nouveau Gouvernement installé, afin d'accorder à ce dernier une période de stabilité et de lui donner la possibilité de définir de quelle manière l'ONU pourra appuyer les institutions du pays à l'avenir. Nous comptons que ce processus soit axé sur la consolidation des acquis et qu'il tienne compte des réalités sur le terrain.

Pour terminer, le Guatemala appuie les recommandations du Secrétaire général et la prorogation du mandat de la MINUSTAH d'une année supplémentaire. J'assure le Représentant permanent d'Haïti de tout l'appui du Guatemala dans la réalisation de ses objectifs, dans l'intérêt de la stabilité et du développement croissant du pays.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole à l'Ambassadeur du Brésil.

M. Antonio de Aguiar Patriota (Brésil) (*parle en espagnol*) : Nous remercions l'Espagne d'avoir organisé cet important débat sur la situation dans le pays frère d'Haïti.

(*l'orateur poursuit en français*)

Je remercie aussi la Représentante spéciale du Secrétaire général, M^{me} Sandra Honoré, de son exposé et lui réitère les remerciements et l'expression du respect de mon gouvernement pour son travail et son

soutien permanent à la consolidation de la paix et de la démocratie en Haïti.

Je remercie aussi l'Ambassadeur d'Haïti, M. Denis Régis, de son intervention.

Je profite de l'occasion pour remercier encore une fois les auteurs des nombreux messages de condoléances reçus suite au décès du général Jaborandy le 30 août dernier. Comme j'ai pu le dire à la récente réunion des pays fournisseurs de contingents, la Présidente du Brésil, M^{me} Dilma Rousseff, en regrettant cette fatalité, a souligné les qualités professionnelles et personnelles du général Jaborandy et son inestimable contribution à la stabilité en Haïti. Après un processus accéléré de sélection, le nouveau Commandant de la Force, le général Ajax Porto Pinheiro, est déjà arrivé à Port-au-Prince et va bientôt prendre ses fonctions.

Nous saluons la tenue du premier tour des élections législatives en Haïti le 9 août, dans un environnement relativement stable, tout en regrettant les incidents qui ont conduit à la perte de vies et à des perturbations dans certains bureaux de vote. La conduite du processus électoral par les autorités haïtiennes a contribué à normaliser le fonctionnement du pouvoir législatif. En outre, nous sommes convaincus que, pour la troisième fois consécutive, un président démocratiquement élu conduira le pays vers le chemin du développement durable, de la stabilité et de la paix. Le Brésil, en collaboration avec la communauté internationale, continuera à soutenir les efforts du Gouvernement haïtien pour la tenue des élections locales, législatives et présidentielles en cours.

Ayant pour base l'expérience brésilienne, nous croyons que le respect du processus démocratique est une condition préalable pour le développement et la préservation des progrès observés ces dernières années en Haïti. En plus de la contribution financière au processus électoral, l'Ambassadeur Celso Amorim, ancien Ministre des relations extérieures et de la défense du Brésil, sera à la tête de la mission d'observation électorale de l'Organisation des États américains en Haïti pendant les élections présidentielles.

(*l'orateur poursuit en anglais*)

Le Brésil fait sienne l'analyse du Secrétaire général au sujet de la stabilité et de la sécurité en Haïti, tout en reconnaissant qu'il subsiste des sources de préoccupation en matière de sécurité, notamment dans le contexte du processus électoral en cours. Nous appuyons également la recommandation tendant à proroger le

mandat de la MINUSTAH d'une année supplémentaire, jusqu'au 15 octobre 2016, en maintenant l'effectif actuellement autorisé de militaires et de policiers. Les composantes militaire et de police jouent un rôle pertinent dans la gestion de la logistique et de la sécurité. Comme l'indique le Secrétaire général dans son dernier rapport (S/2015/667), il importe qu'elles soient le plus mobiles et le plus visibles possible. Nous abondons dans le sens du Secrétaire général qui a proposé de procéder à une nouvelle évaluation stratégique de la situation en Haïti en vue de formuler des recommandations concernant la présence future de l'Organisation dans le pays. Il importe d'entreprendre cette évaluation après la formation du nouveau gouvernement et de fonder le processus de reconfiguration exclusivement sur les conditions sur le terrain et sur la nécessité de préserver les progrès accomplis dans les 11 dernières années.

En dépit de l'amélioration des compétences de la Police nationale d'Haïti (PNH) en matière de prévention de la criminalité et de gestion des troubles civils, il convient de souligner que ses effectifs n'ont pas encore atteint le chiffre de 15 000 policiers ambitionné d'ici à la fin de 2016. En outre, seuls huit objectifs sur les 70 prévus dans le plan de développement 2012-2016 de la PNH ont été pleinement atteints. Nous engageons la PNH à continuer de se prévaloir de l'aide de la MINUSTAH afin d'assurer le bon déroulement du transfert de responsabilités sur le plan de la sécurité dans les domaines d'importance critique.

Le Brésil estime également que la MINUSTAH doit conserver les outils prévus par son mandat pour mettre sur pied des programmes de lutte contre la violence de voisinage et des projets à effet rapide, ainsi que des moyens suffisants sur le plan du génie. L'expérience d'Haïti a clairement montré que ce type d'activités bénéficie directement à la population locale et contribue à renforcer la confiance dans le processus de paix et dans la Mission tout au long de son cycle de vie. Toute présence future de l'Organisation en Haïti devrait tenir compte de cette expérience réussie et assurer la continuité de ces activités afin de contribuer à la viabilité des efforts de reconstruction.

La situation humanitaire demeure une source de préoccupation. Même si l'on observe une tendance à la baisse du nombre de personnes déplacées, qui s'élève actuellement à 60 000, il y a eu une augmentation du nombre de nouveaux cas de choléra – avec 20 000 cas et 175 décès – et une aggravation de l'insécurité alimentaire et nutritionnelle dans les zones rurales,

principalement du fait des sécheresses et des incidences du phénomène El Niño. Dans ce contexte, l'interaction de la communauté internationale avec Haïti doit être de plus en plus axée sur la création de partenariats pouvant permettre d'améliorer les conditions de vie des Haïtiens.

Le Gouvernement brésilien est déterminé à maintenir sa coopération sur le plan humanitaire ainsi que les mesures d'immigration spéciales destinées actuellement aux Haïtiens. Nous avons renforcé nos moyens en ce qui concerne la délivrance de visas permanents à Port-au-Prince, avec l'appui de l'Organisation internationale pour les migrations, afin de permettre aux migrants d'entrer dans de bonnes conditions et d'être accueilli de façon digne dans notre pays. Actuellement, ce sont près de 2 000 visas permanents qui sont délivrés chaque mois par l'ambassade à Port-au-Prince. Une mesure du même ordre avait déjà permis de réduire l'afflux d'immigrants qui traversent la frontière dans l'État d'Acre, dans le nord du Brésil, et elle constitue un outil efficace de lutte contre les trafiquants d'êtres humains.

Nous pensons que la Commission de consolidation de la paix peut appuyer les efforts de stabilisation et de développement en Haïti. Certains éléments importants concernant le développement et la stabilité d'Haïti méritent un examen plus approfondi. Au nombre de ces éléments, je voudrais en souligner deux dont nous estimons qu'ils restent au cœur de l'appui collectif que nous fournissons à Haïti et pourraient jouer un rôle constructif durant la transition, à savoir l'amélioration de l'accès à la justice et la réduction de la pauvreté. Améliorer l'accès à la justice devrait avoir pour effet de renforcer les moyens d'action des plus faibles et des plus pauvres, notamment en leur permettant d'exercer effectivement leurs droits sociaux, et de faire profiter les plus vulnérables des avantages tangibles qui en découlent. Nous nous félicitons que le Gouvernement haïtien ait affecté des ressources en vue de garantir la poursuite des importants travaux du Bureau d'assistance légale, qui a reçu le concours du programme de lutte contre la violence de voisinage de la MINUSTAH.

Le Brésil se félicite également de la révision du cadre stratégique intégré pour Haïti, et du fait qu'il a été aligné sur les priorités haïtiennes. Le défi consiste dorénavant à pérenniser les acquis de ces dernières années, alors que le pays évolue vers une stabilisation accrue tout en poursuivant ses progrès sur les plans institutionnel, économique et social.

(l'orateur poursuit en français)

Comme vient de l'affirmer l'Ambassadeur Régis, un nouvel ordre des choses est en train d'émerger en Haïti. Le Brésil maintient son engagement envers ses frères haïtiens dans leurs efforts pour bâtir un avenir de stabilité démocratique et de développement durable.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole au Chef de la délégation de l'Union européenne.

M. Mayr-Harting : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom de l'Union européenne et de ses États membres. Je remercie le Secrétaire général de son rapport (S/2015/667) et la Représentante spéciale du Secrétaire général de son exposé. Je remercie aussi le Représentant permanent d'Haïti de sa déclaration.

La Turquie, l'ex-République yougoslave de Macédoine, le Monténégro, la Serbie et l'Albanie, pays candidats, se rallient à la présente déclaration.

Haïti est engagé dans un délicat processus de renouveau démocratique qui est une précondition du succès des énormes efforts de développement consentis pendant les dernières années, et surtout après le tremblement de terre catastrophique de 2010. Le pays cherche à consolider ses acquis en matière de démocratie, mais ces acquis sont encore fragiles. De très graves inégalités sociales et économiques persistent. Les efforts de tous pour garantir la stabilité et la sécurité restent cruciaux. L'Union européenne reste un partenaire fidèle de la République d'Haïti et est déterminée à agir, en accord avec les autres partenaires, pour soutenir le pays dans cette phase sensible.

Après le tremblement de terre de 2010, l'Union européenne a multiplié ses efforts afin de soutenir la reconstruction et la consolidation du pays, en particulier de son infrastructure, de son administration et de son économie. Nous nous félicitons de la diminution continue du nombre de personnes déplacées vivant encore dans des camps. Mais de très graves besoins humanitaires persistent. L'Union européenne a décidé de maintenir son intervention humanitaire en Haïti encore cette année avec un programme de 11,6 millions d'euros visant à répondre aux besoins des personnes encore déplacées, à contribuer à endiguer l'épidémie de choléra et à aider de manière durable les populations rurales victimes de l'insécurité alimentaire. En outre, l'Union européenne apporte son appui à l'appel de transition 2015-2016 récemment lancé par les autorités haïtiennes et les Nations Unies et qui met la résilience au centre de sa stratégie.

L'Union européenne a signé avec le Gouvernement haïtien le programme indicatif national pour la période 2014-2020, qui comprend une enveloppe de 420 millions d'euros. Cela témoigne de l'engagement continu de l'Union européenne à soutenir le Gouvernement dans sa stratégie de développement et de redressement socio-économiques. L'Union européenne et le Gouvernement haïtien continueront à coopérer afin d'augmenter la capacité financière de l'État dans la promotion de la réforme administrative, l'amélioration de la gestion des finances publiques, le renforcement de l'État et de sa gouvernance, l'appui à la mise en œuvre de la politique nationale dans le domaine de l'éducation, ainsi que dans les secteurs d'infrastructures et du développement urbain et de sécurité alimentaire. Nous sommes en train de développer un cadre commun connu sous le nom de cadre conjoint humanitaire-développement. L'Union européenne reste disposée à maintenir un dialogue avec les organismes compétents des Nations Unies dans le domaine humanitaire afin d'examiner des possibilités concrètes de coopération.

Haïti ne peut pas se permettre une nouvelle crise majeure sur le plan politique et de la sécurité et doit faire en sorte que les progrès obtenus deviennent irréversibles. L'Union européenne se félicite du début du processus électoral qui, malgré des incidents violents et des irrégularités lors de la première étape, représente un pas fondamental dans la bonne direction. Le processus de renouvellement des institutions démocratiques doit continuer dans la paix, l'inclusion, la transparence et l'égalité. Il est essentiel de veiller à ce que les prochains rendez-vous électoraux se déroulent de cette façon et d'améliorer la qualité du processus, en évitant les violences et irrégularités de la première phase. L'Union européenne contribue substantiellement à ce processus, avec une subvention de cinq millions d'euros au fonds électoral géré par le PNUD. De plus, l'Union européenne a déployé, comme pour les élections en 2010, une mission d'observation électorale, composée d'environ 80 personnes. L'Union européenne poursuit un travail de réflexion et de conseil avec le Club de Madrid, destiné à un vaste nombre d'acteurs institutionnels et de représentants de la société civile.

La situation en matière de sécurité reste délicate. L'Union européenne estime qu'il est nécessaire que le climat politique devienne bien plus stable et inclusif. L'apport de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH) reste absolument crucial. L'Union européenne estime que la présence de la MINUSTAH et tout particulièrement sa participation

active à la sécurisation des prochains scrutins en octobre et décembre est indispensable. La MINUSTAH devra contribuer de manière très importante à garantir la paix et la stabilité pendant tout le processus électoral afin de soutenir une transition politique pacifique.

Je voudrais exprimer l'appréciation de l'Union européenne pour l'importante contribution apportée par la MINUSTAH à la stabilisation en matière de sécurité et à la consolidation de la démocratie et de l'état de droit en Haïti. L'Union européenne demeure engagée à soutenir les efforts des autorités haïtiennes, des Nations Unies et de la communauté internationale afin d'assurer un meilleur avenir à l'ensemble du peuple haïtien.

Étant donné que c'est la dernière occasion que j'aurai de prendre la parole devant le Conseil de sécurité en ma qualité de chef de la délégation de l'Union européenne, je souhaiterais saisir cette occasion pour remercier le Conseil, à travers votre personne, pour l'excellente coopération dont l'Union européenne et sa délégation ici à New York ont bénéficié au cours de ces quatre dernières années.

Le Président (*parle en espagnol*) : En effet, les services d'information de la présidence du Conseil m'avaient déjà informé que c'est la dernière fois que l'Ambassadeur de l'Union européenne allait intervenir. Je pense que je me fais l'interprète, non seulement des membres du Conseil, mais de tous les membres de l'ONU qui sont avec nous aujourd'hui, en exprimant notre tristesse, suite au départ d'un ambassadeur qui s'est remarquablement acquitté de ses fonctions, non seulement en tant qu'Ambassadeur de l'Autriche, mais aussi en sa qualité d'Ambassadeur de l'Union européenne par la suite, un ambassadeur qui a fait preuve de talent et de compétence. Je puis vous assurer que vous avez gagné le plein respect de tous les membres de l'ONU. C'est une personne expérimentée qui nous quitte, et qui va beaucoup nous manquer. Au nom de tout le monde, je vous souhaite un avenir de bonheur, sur le plan personnel et professionnel.

Je donne maintenant la parole à la représentante de la Colombie.

M^{me} Mejía Vélez (Colombie) (*parle en espagnol*) : Monsieur le Président, étant donné que c'est la première fois que je prends la parole devant le Conseil de sécurité sous votre présidence, je voudrais vous féliciter, ainsi que votre pays, et vous souhaiter plein succès au cours de ce mois. Je remercie très sincèrement la Représentante spéciale du Secrétaire

général, M^{me} Sandra Honoré, de son exposé détaillé au Conseil de sécurité et de son engagement, dont nous pouvons témoigner personnellement.

La Colombie s'associe à la déclaration qui sera prononcée par l'Ambassadeur de l'Uruguay au nom du Groupe des amis d'Haïti. À l'instar de nombre de ceux qui m'ont précédé, je voudrais également présenter nos condoléances au Gouvernement et au peuple brésiliens et à la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH) à la suite du décès du général José Luiz Jaborandy Jr, qui s'est acquitté de ses fonctions à la tête de la composante militaire de la MINUSTAH avec compétence et dévouement.

La sécurité, la stabilité et la création de conditions plus dignes pour le peuple haïtien, ainsi que le renforcement des capacités institutionnelles de la démocratie haïtienne, doivent rester la priorité de la communauté internationale s'agissant de son engagement en faveur d'Haïti. Mon pays se félicite des résultats du premier tour des élections législatives, tenu le 9 août. En effet, malgré quelques flambées de violence et un faible taux de participation – participation dont nous espérons qu'elle s'améliorera au second tour –, nous saluons l'engagement et les efforts du Gouvernement haïtien s'agissant de stabiliser ses institutions démocratiques et de la tenue de ces élections. Il convient de saluer en particulier l'important travail accompli par le Conseil électoral provisoire et la Police nationale d'Haïti, et nous sommes convaincus qu'il en sera de même pendant l'élection présidentielle et le second tour des élections législatives qui seront organisés bientôt.

Nous saluons les progrès accomplis en Haïti, notamment en matière de sécurité, de réduction de la violence, de réinstallation des personnes qui vivaient dans les camps – domaine où des progrès importants ont été réalisés – et de croissance économique. Toutefois, comme on l'a déjà indiqué, des défis énormes en matière de développement persistent, et la communauté internationale doit continuer à apporter son concours à cet égard.

En plus des programmes bilatéraux mis en œuvre par mon pays dans les secteurs de l'agriculture et des infrastructures et le fait que nous fournissons des effectifs de police à la MINUSTAH, nous apportons également une contribution sous forme de conseil institutionnel, d'appui soutien opérationnel, de prévention au moyen de postes de contrôle, de formation dans les académies de police, d'enquêtes de la police judiciaire et de programmes communautaires de sensibilisation. Nous

avons l'intention de continuer à former des femmes haïtiennes agents de police en Colombie.

Par ailleurs, j'ai le plaisir d'informer le Conseil que pour honorer l'engagement pris le 28 septembre par le Président Juan Manuel Santos, la Colombie fournira à la MINUSTAH 58 policiers supplémentaires, accrédités par les Nations Unies. Je remercie le Gouvernement canadien d'avoir dépêché des instructeurs qui ont pu prodiguer rapidement une formation à ces effectifs.

Comme on l'a déjà indiqué ici et comme l'indique le rapport du Secrétaire général (S/2015/667), de nombreux défis subsistent. Toute décision concernant la MINUSTAH doit se fonder uniquement sur la situation sur le terrain et ne doit être prise que sur la base des recommandations de la mission d'évaluation stratégique, qui sera bientôt organisée par le Secrétaire général.

Je réitère que nous devons à tout prix préserver les acquis et, en allant dans le sens du rapport, nous pensons qu'avant de prendre toute décision, il faut accorder au nouveau Gouvernement une période raisonnable pour consolider sa stabilité.

Enfin, je réitère l'appui de la Colombie au travail précieux réalisé par la MINUSTAH pour assurer le bien-être durable du peuple haïtien. C'est pourquoi mon pays est favorable à la prorogation d'un an du mandat de la MINUSTAH, en maintenant les mêmes niveaux d'effectifs militaires et de police, comme vous l'avez dit, Monsieur le Président, dans le but de consolider l'état de droit, la bonne gouvernance et le niveau de sécurité et de bien-être du peuple haïtien.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole au Représentant permanent de l'Uruguay.

M. Koncke (Uruguay) (*parle en espagnol*) : Je tiens tout d'abord, Monsieur le Président, à vous dire que ma délégation se réjouit de voir le Représentant permanent de l'Espagne à la présidence du Conseil de sécurité. Je voudrais également adresser à l'ONU et au Gouvernement brésilien nos condoléances suite au décès du Commandant de la Force, le général de corps d'armée José Luiz Jaborandy Jr.

J'ai l'honneur de prendre la parole au nom du Groupe des Amis d'Haïti, composé de l'Argentine, du Brésil, du Canada, du Chili, de la Colombie, des États-Unis, de la France, du Guatemala, du Pérou, et de mon propre pays, l'Uruguay. Je vous félicite, Monsieur le Président, d'avoir organisé le présent débat consacré à

l'examen du dernier rapport en date du Secrétaire général sur la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH) (S/2015/667). Le Groupe des Amis d'Haïti salue la présence de la Représentante spéciale du Secrétaire général en Haïti, M^{me} Sandra Honoré, et la remercie de son exposé très complet et du travail considérable qu'elle accomplit.

Le renforcement de l'état de droit et des institutions démocratiques, l'instauration d'une culture politique propice à la stabilité démocratique et l'amélioration des conditions socioéconomiques dans le pays sont autant d'éléments clefs nécessaires à l'instauration d'une stabilité et d'une prospérité plus grandes et durables en Haïti. À cet égard, le Groupe des Amis d'Haïti se félicite de l'organisation du premier tour des élections législatives qui a eu lieu le 9 août dans un climat relativement pacifique, prend acte des mesures prises par les institutions haïtiennes pour réduire l'incidence des irrégularités et améliorer l'organisation des prochains tours de scrutin, et note l'importance du Gouvernement haïtien, du Conseil électoral provisoire et des partis politiques pour veiller à ce que les prochains tours des élections soient menés de manière libre, équitable, pacifique et démocratique et en conformité avec la loi électorale.

Le Groupe des Amis appelle toutes les parties prenantes haïtiennes à prendre une part constructive au processus, en faisant preuve de la plus grande modération, et à travailler ensemble de façon pacifique à maintenir la confiance dans le processus électoral; et il remercie la Représentante du Secrétaire général des efforts qu'elle déploie à cette fin. Le Groupe salue également les efforts déployés par la Représentante spéciale du Secrétaire général afin de favoriser la poursuite du dialogue entre tous les acteurs nationaux, de renforcer le processus politique en cours et de diminuer le risque encouru par les institutions démocratiques haïtiennes, ainsi que ceux qu'elle a entrepris pour demander à la communauté diplomatique et à la communauté internationale de continuer de contribuer, en concertation, à encourager le dialogue politique.

Le Groupe des Amis rappelle que le Conseil de sécurité a effectué, en janvier, une mission en Haïti, conformément au mandat convenu annexé au document publié sous la cote S/2015/40, dans l'objectif, essentiellement, de réaffirmer l'appui constant que le Conseil de sécurité apporte au Gouvernement et au peuple haïtiens et de souligner à quel point une démarche sans exclusive et constructrice contribue à

la stabilité politique, à la gouvernance démocratique et au développement, tout en lançant un appel à tous les acteurs politiques afin qu'ils travaillent de concert.

Le Groupe des Amis est conscient que les conditions de sécurité restent dans l'ensemble stables en Haïti et souligne qu'il importe que les décisions relatives à la sécurité concernant l'avenir de la MINUSTAH soient basées sur les conditions sur le terrain. Le Groupe constate également que des incidents violents sporadiques ont eu lieu lors du premier tour des élections bien qu'il n'y ait eu aucune hausse des niveaux d'insécurité et de violence dans les départements dans lesquels la composante militaire a été réduite.

Le Groupe prend note du renforcement des capacités de la Police nationale d'Haïti, et soutient que la présence de la MINUSTAH reste nécessaire pour assurer la sécurité et la stabilité en Haïti. Eu égard aux problèmes de sécurité actuels en Haïti, notamment ceux liés aux élections en cours, le Secrétaire général devra continuer de suivre de près l'évolution de la situation sur le terrain. Dans la logique de son dernier rapport, le Secrétaire général devrait initier la mission d'évaluation stratégique de la situation en Haïti, de préférence dans les 90 jours suivant la prise de fonctions du nouveau Président, et, dans l'idéal, après la formation du nouveau Gouvernement afin de présenter au Conseil de sécurité des recommandations concernant la présence et le rôle futurs de l'Organisation des Nations Unies en Haïti.

Le Groupe des Amis réaffirme qu'il importe que le Gouvernement haïtien s'engage à renforcer l'état de droit et à continuer de progresser dans les domaines judiciaire et de la sécurité. À cet égard, le Groupe tient à saluer la consolidation, le renforcement et la professionnalisation continus de la Police nationale d'Haïti, et réaffirme que le renforcement des capacités de la Police doit continuer d'être la tâche la plus décisive menée par la MINUSTAH et prend note des progrès partiels faits dans la mise en œuvre du plan de développement quinquennal 2012-2016. Le Groupe des Amis prend acte des progrès accomplis dans le secteur judiciaire. Il reste toutefois urgent de réduire la durée des détentions provisoires prolongées, d'éliminer les conditions de détention inhumaines, d'appliquer le principe de responsabilité et de mettre fin à l'impunité, notamment pour les violations des droits de l'homme commises par le passé. Le Groupe des Amis exhorte également le Ministère de la justice à continuer de s'efforcer de régler la question des détentions provisoires prolongées. À cet égard, le Groupe des Amis accueille avec satisfaction l'opération « Coup de poing ».

Malgré la volonté des autorités haïtiennes de collaborer avec les mécanismes internationaux des droits de l'homme, les capacités limitées du pays dans le domaine de la protection des droits de l'homme restent un sujet de préoccupation, tout comme le fait que le nouveau Gouvernement ne compte plus de ministre délégué chargé des droits de l'homme et de l'extrême pauvreté. Le Groupe des Amis rappelle la mise en place par le Gouvernement haïtien d'une politique nationale d'égalité entre les sexes.

Le Groupe des Amis prend note du travail constant qu'effectuent le Gouvernement haïtien, la MINUSTAH et d'autres acteurs pour protéger les membres des groupes vulnérables, et il exhorte toutes les parties à accorder toute l'attention voulue à la prévention et à la réduction des crimes violents, en particulier contre les femmes et les enfants, notamment les viols et autres formes de violence sexuelle. Le Groupe note avec préoccupation l'augmentation du nombre de viols signalés durant les deux précédentes périodes considérées, et encourage les citoyens haïtiens à continuer de signaler ces crimes afin que les allégations puissent faire l'objet d'une enquête et que les auteurs de ces actes soient traduits en justice. À cet égard, le Groupe appuie également les efforts qui ne cessent d'être déployés pour faire reculer la violence et promouvoir le bien-être des jeunes à risque et des communautés vulnérables. Le Groupe des Amis continue d'appuyer l'attention accordée aux questions liées à la problématique hommes-femmes et à la protection de l'enfance.

Le Groupe des Amis se déclare également préoccupé par les problèmes humanitaires persistants en Haïti, y compris les conditions de vie dans les camps de déplacés restants. Le Groupe des Amis apprécie les progrès importants accomplis en 2015 dans la réinstallation des personnes déplacées suite au séisme de 2010, mais doit souligner que le financement permettant d'offrir des services de base et des allocations de réinstallation aux déplacés restants n'est plus disponible. Le Groupe des Amis observe avec inquiétude que l'insécurité alimentaire due à la sécheresse et la baisse de la récolte qui en a résulté de mars à juin pourraient avoir des répercussions sur la situation humanitaire et la stabilité.

Les efforts qui continuent d'être faits pour venir à bout de l'épidémie de choléra nous rappellent qu'il importe que se poursuive la coopération entre la communauté internationale et le Gouvernement haïtien en vue de répondre aux besoins du peuple haïtien. À

cet égard, le Groupe rappelle que le plan biennal de l'Organisation des Nations Unies mettait l'accent sur des mesures à court terme à l'appui du plan national décennal d'élimination du choléra en Haïti. De même, le Groupe des Amis d'Haïti salue les efforts déployés par les donateurs et leur demande d'honorer sans tarder les engagements qu'ils ont pris.

Le Groupe des Amis accueille avec satisfaction la première réunion du Comité de haut niveau pour l'élimination du choléra depuis le changement de Gouvernement, qui s'est tenue en janvier sous la coprésidence du Premier Ministre, M. Evans Paul, et de la Représentante spéciale du Secrétaire général, M^{me} Sandra Honoré, et prend note du fait que la tendance à la hausse du nombre de cas de choléra signalés à la fin de 2014 et durant les quatre premiers mois de 2015 semble avoir commencé à s'inverser en mai. Malheureusement, la situation demeure préoccupante dans les départements de l'Ouest, du Centre, de l'Artibonite et du Nord, où plus de 80 % du nombre total des cas ont été enregistrés entre mars et août.

Le Groupe des Amis d'Haïti réaffirme son attachement à la politique de tolérance zéro des Nations Unies pour l'exploitation et les sévices sexuels et attend de l'ensemble du personnel des Nations Unies qu'il observe à cet égard les normes de conduite les plus élevées. Le Groupe exhorte tous les acteurs concernés à assumer leurs responsabilités afin de prévenir ce type de situations, d'enquêter sur les cas allégués et de faire répondre les auteurs de leurs actes.

Le Groupe prend note avec préoccupation de la mise en garde du Fonds monétaire international selon laquelle un recul de la coopération internationale pourrait mettre gravement en péril la croissance en Haïti. De même, le Groupe est préoccupé par l'insécurité alimentaire alarmante et persistante dans le pays et la capacité limitée du pays de dégager des recettes, ce qui a des effets considérables sur les finances publiques.

Le Groupe souligne qu'il ne peut y avoir de véritable stabilité ou de développement durable en Haïti sans renforcement des institutions démocratiques et sans processus démocratique crédible. Dans ce contexte, il souligne qu'il importe de promouvoir l'état de droit par le renforcement des institutions haïtiennes, et réaffirme en même temps la responsabilité qui incombe à la MINUSTAH d'appuyer l'État haïtien dans la promotion de meilleures structures de gouvernance, dans l'extension de l'autorité de l'État et dans la promotion

et la protection des droits de l'homme, conformément à son mandat.

Le Groupe des Amis réaffirme sa solidarité et son engagement envers le peuple et le Gouvernement haïtiens dans leurs efforts en faveur de la stabilité, de la reconstruction, du relèvement, du développement économique et social et de la consolidation démocratique.

Le Groupe des Amis reconnaît le rôle important que joue la MINUSTAH dans le maintien de la stabilité et de la sécurité en Haïti. Il exprime son appui et sa reconnaissance aux femmes et aux hommes de la MINUSTAH pour leur dévouement et leurs efforts inlassables à l'appui du relèvement et de la stabilité d'Haïti.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Pérou.

M. Meza-Cuadra (Pérou) (*parle en espagnol*) : Tout d'abord, qu'il me soit permis de vous féliciter, Monsieur le Président, de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité et de vous remercier d'avoir convoqué le présent débat. Je salue, de même, la présence de la Représentante spéciale du Secrétaire général en Haïti, M^{me} Sandra Honoré, et la remercie d'avoir présenté le rapport du Secrétaire général sur la situation en Haïti (S/2015/667).

Le Pérou est attaché à la consolidation de la sécurité, de la stabilité et du développement durable ainsi qu'au renforcement des institutions d'Haïti. C'est pourquoi mon pays participe, depuis 2004, aux activités de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH) et entend continuer de contribuer à cette opération, qui est la seule mission de maintien de la paix des Nations Unies déployée sur le continent américain. Ma délégation s'associe à la déclaration faite par le représentant de l'Uruguay au nom du Groupe des Amis d'Haïti, en particulier s'agissant de reconnaître l'important travail qu'accomplit la MINUSTAH à l'appui de la stabilisation et de la sécurité d'Haïti, ainsi que du renforcement des institutions démocratiques et de l'état de droit dans le pays.

Je me bornerai à formuler quelques observations supplémentaires à titre national.

Le Pérou se félicite de la tenue, au mois d'août, du premier tour des élections législatives en Haïti, et espère que le calendrier fixé pour la tenue des élections présidentielles, législatives, municipales et locales prévues pour les mois à venir pourra être

respecté sans problème. Ces élections marquent une étape fondamentale dans le cadre du processus de consolidation de la démocratie en Haïti. Aussi réitérons-nous notre appel à toutes les forces politiques haïtiennes afin qu'elles coopèrent avec le Gouvernement et les institutions électorales nationales dans la tenue de ces élections et qu'elles y participent activement.

Le Pérou réitère sa ferme conviction que les décisions concernant l'avenir de la MINUSTAH doivent être prises exclusivement en fonction des conditions sur le terrain. Bien que la situation en matière de sécurité soit restée stable en Haïti grâce à l'appui crucial de la MINUSTAH, la conjoncture est assez complexe, en raison de l'augmentation des manifestations, de la fragmentation politique, de l'aggravation de la crise économique, de l'absence de services de base et de l'intensification des tensions politiques propres aux années électorales.

Bien que nous reconnaissons les progrès importants réalisés s'agissant du recrutement, de la professionnalisation et de la formation de la Police nationale d'Haïti, le rapport du Secrétaire général indique que la majorité des objectifs fixés dans le plan de développement 2012-2016 n'ont pas encore été atteints, raison pour laquelle cette institution n'est toujours pas en mesure de maintenir l'ordre public et d'assurer la sécurité de la population à travers tout le pays. C'est pourquoi nous pensons que la collaboration opérationnelle et stratégique de la MINUSTAH en Haïti demeure essentielle pour aider les autorités haïtiennes à garantir la sécurité et à maintenir l'ordre public dans le cadre du processus de stabilisation et de renforcement de la démocratie dans le pays.

Le Pérou partage donc l'opinion du Secrétaire général sur l'importance de maintenir, pour une nouvelle période de 12 mois, l'effectif autorisé de la composante militaire de la MINUSTAH afin que la Mission dispose des moyens opérationnels nécessaires pour assurer la sécurité en Haïti. Nous nous félicitons également de l'intention du Secrétaire général de procéder à une évaluation stratégique du niveau de stabilité en Haïti, en vue de définir la configuration future de la présence des Nations Unies dans ce pays. Ma délégation convient qu'une telle évaluation doit commencer après l'entrée en fonctions du nouveau Gouvernement démocratiquement élu.

Ma délégation a toujours été favorable au principe de l'appropriation nationale, étant entendu que la consolidation de la paix doit être un processus

intrinsèquement national, dans lequel les opérations de maintien de la paix aident les autorités nationales à mettre en œuvre leurs propres priorités en matière de stabilisation et de développement. À cet égard, nous pensons que le nouveau Gouvernement qui sera élu en Haïti doit avoir la possibilité de décider, de manière souveraine, de la nature de l'appui dont il aura besoin à l'avenir ainsi que de la manière dont évoluera son partenariat avec l'ONU et la communauté internationale. C'est pourquoi le Pérou estime qu'il est indispensable que le Conseil tienne compte de la position du nouveau Gouvernement haïtien au moment de prendre des décisions quant au calendrier de la transition du mandat de la MINUSTAH et à la nature de la présence future des Nations Unies dans le pays.

Pour finir, ma délégation réitère que les importantes avancées réalisées par la MINUSTAH dans la stabilisation d'Haïti ne sauraient nous amener à considérer que le travail de l'ONU dans ce pays est terminé. Nous ne devons pas répéter les erreurs du passé, lorsque l'Organisation a décidé de retirer trop tôt sa présence sur le terrain. Mon pays souhaite donc la MINUSTAH puisse mener à terme, sans pressions ni délais artificiels, la tâche qu'elle accomplit si bien.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne la parole au représentant du Canada.

M. Rishchynski (Canada) (*parle en espagnol*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, de me donner la parole.

(*l'orateur poursuit en français*)

J'aimerais, tout d'abord, adresser les remerciements de mon pays à la Représentante spéciale du Secrétaire général, M^{me} Sandra Honoré, pour son rapport de ce matin. Nous voudrions également saisir cette occasion pour présenter les condoléances de tous les Canadiens aux proches du général Jaborandy, l'ancien Commandant de la Force de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH), qui est décédé tragiquement il y a quelques semaines. Le Canada s'associe enfin à la déclaration faite par l'Ambassadeur de l'Uruguay au nom du Groupe des Amis d'Haïti.

(*l'orateur poursuit en anglais*)

Haïti se trouve à un point crucial de son développement démocratique. Le processus électoral en cours est l'occasion de faire progresser la stabilité et la démocratie à long terme en Haïti, et il faut la saisir.

Nous tenons tout d'abord à exprimer notre tristesse et à présenter nos condoléances, au nom de tous les Canadiens, pour les pertes tragiques en vies humaines survenues durant les récentes élections. Le Canada déplore les actes de violence qui ont conduit à ces pertes. Nous avons encouragé les autorités haïtiennes à enquêter sur ces incidents sans plus tarder et à en traduire les auteurs en justice.

Le Canada encourage vivement tous les acteurs politiques haïtiens à respecter les principes démocratiques et à contribuer au succès du processus électoral en cours. Il est crucial que les autorités haïtiennes et tous les acteurs politiques travaillent de concert pour que des élections transparentes, inclusives, crédibles et pacifiques soient menées à bien, et ce conformément au calendrier établi.

(l'orateur poursuit en français)

Le Canada rappelle également à tous les citoyens, notamment aux femmes et aux jeunes, qu'il est important de voter. Bien que nous soyons ravis de constater que de nombreuses personnes ont exercé leur droit de vote au premier tour, nous espérons voir une participation accrue aux prochains tours. Nous encourageons en outre les efforts qui sont actuellement déployés pour sensibiliser les électeurs.

(l'orateur poursuit en anglais)

L'organisation du premier tour des élections législatives illustre les efforts déployés par le Conseil électoral provisoire, le Gouvernement haïtien et la Police nationale haïtienne, et nous nous félicitons vivement des progrès réalisés. Nous remercions tous les membres de la communauté internationale qui ont eux aussi contribué, avec leur savoir-faire et leurs ressources financières, à la tenue de ces élections.

(l'orateur poursuit en français)

Nous reconnaissons et saluons les efforts déployés par la MINUSTAH pour apporter un appui logistique et tout autre soutien aux élections, tout en soulignant qu'il est important de renforcer la capacité des institutions haïtiennes afin que celles-ci puissent assumer pleinement leur rôle à l'avenir.

(l'orateur poursuit en anglais)

Le Canada est engagé de longue date aux côtés du peuple haïtien, et continue de jouer un rôle international de premier plan pour contribuer à son développement et à sa prospérité. Depuis 2006, le Canada a versé plus de 1,6 milliard de dollars en faveur du développement

et de l'aide humanitaire en Haïti. Nous sommes l'un des plus gros fournisseurs d'aide humanitaire, laquelle a permis d'améliorer la santé, l'éducation et les perspectives économiques des Haïtiens, en particulier dans le domaine de la santé maternelle, néonatale et infantile. À l'avenir, notre participation reposera solidement sur la responsabilité mutuelle et sur une meilleure coordination de l'aide afin de garantir des résultats concrets et durables aux Haïtiens. Nous avons la responsabilité de veiller à ce que l'aide soit fournie de façon efficace à ceux qui en ont besoin, et de manière responsable vis-à-vis d'Haïti, de ses partenaires et des Canadiens. Nous continuerons de collaborer avec le Gouvernement haïtien, le peuple haïtien et la diaspora haïtienne vivant au Canada pour y parvenir, et nous continuerons d'axer nos efforts sur le développement durable à long terme. Nous sommes disposés à venir en aide à la population haïtienne.

Le Canada continue d'appuyer l'important travail qu'accomplit la MINUSTAH. Depuis 10 ans, celle-ci s'emploie à améliorer les conditions de sécurité et à contribuer à la stabilité durable en Haïti. Des progrès considérables ont été réalisés à cet égard.

(l'orateur poursuit en français)

Le Canada appuie la recommandation formulée par le Secrétaire général consistant à maintenir la Mission dans son état actuel pour une autre année, ainsi qu'à réaliser une mission d'évaluation des besoins une fois que le nouveau président haïtien sera entré en fonction et qu'un nouveau gouvernement sera en place.

(l'orateur poursuit en anglais)

Le Canada considère que toute nouvelle réduction de la présence des Nations Unies en Haïti doit tenir compte de la situation sur le terrain et de la capacité de l'État haïtien de garantir la sécurité de sa population. De fait, la Police nationale d'Haïti (PNH) a fait la preuve de ses capacités grandissantes, et nous en félicitons le Gouvernement haïtien, la MINUSTAH et la PNH. Le Canada est fier de faire partie des principaux pays fournisseurs d'effectifs de police à la MINUSTAH, et notamment plusieurs équipes spécialisées. Nous sommes fiers de notre contribution au renforcement et à la professionnalisation de la PNH, en particulier dans le domaine de la formation et de l'encadrement. Nous saluons les États Membres aux côtés desquels nous travaillons, et exhortons les autres pays à nous suivre dans ce travail essentiel.

(l'orateur poursuit en français)

Le Canada salue les efforts récemment déployés par la MINUSTAH et par le Gouvernement haïtien en vue de régler le problème de la détention préventive prolongée. Nous exhortons le Gouvernement haïtien à faire du perfectionnement de la PNH et de l'établissement d'un secteur judiciaire indépendant et efficace une priorité, afin que la population haïtienne puisse compter sur la primauté du droit.

(l'orateur poursuit en anglais)

Enfin, bien que la MINUSTAH ne soit pas une solution permanente pour garantir la sécurité en Haïti, nous devons éviter les scénarios de retrait de la Mission qui seraient susceptibles de compromettre les résultats engrangés à ce jour et d'accroître les risques sur les plans de la sécurité et de la stabilité pour tous les Haïtiens. Nous tenons vraiment à faire en sorte que la MINUSTAH soit la dernière opération de maintien de la paix des Nations Unies en Haïti, ce qui signifie que nous ne devons pas nous précipiter d'encourager le départ de la Mission.

(l'orateur poursuit en français)

Haïti et les Haïtiens méritent un avenir stable, sûr et prospère, et ensemble, nous contribuons à faire de cette perspective une réalité.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne la parole au représentant du Mexique.

M. Alday González (Mexique) (*parle en espagnol*) : Je remercie la délégation espagnole d'avoir organisé ce débat, ainsi que M^{me} Sandra Honoré, tant pour le rapport exhaustif (S/2015/667) qu'elle nous a présenté que pour son leadership à la tête de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH) à un moment aussi crucial pour l'avenir du pays. Le présent débat revêt une importance toute particulière pour le Mexique, car c'est notre première participation depuis que nous avons déployé du personnel militaire à la MINUSTAH.

Ma délégation se félicite de voir que la situation en Haïti a enregistré certains progrès dans les domaines de la sécurité, du renforcement de l'état de droit et de la formation de la Police nationale d'Haïti (PNH). Mais nous nous félicitons surtout du fait que le premier tour des élections législatives, si longtemps retardées, ait pu avoir lieu dans un climat relativement paisible, ce qui en fait l'un des événements les plus marquants de ces dernières années pour les Haïtiens. Nous sommes heureux d'avoir pu concourir au déroulement des

élections grâce à nos contributions financières à la mission d'observation électorale de l'Organisation des États américains et au fonds commun du Programme des Nations Unies pour le développement pour les élections en Haïti. Nous remercions le personnel de la MINUSTAH d'avoir fourni une protection spéciale aux candidates femmes suite à l'accord conclu entre la Mission et le Ministère de la condition féminine et des droits des femmes.

Le scrutin du mois d'août témoigne de la capacité croissante des institutions haïtiennes d'assumer une plus grande part de responsabilité dans la vie démocratique du pays. Nous appelons tous les acteurs politiques haïtiens à veiller, dans le même esprit, à ce que le prochain tour des élections se déroule de manière libre, régulière, ouverte et transparente.

Le Mexique espère que le renforcement des institutions, et en particulier de la PNH, continuera d'être la pierre de touche des efforts visant à reconfigurer la présence des Nations Unies dans le pays. Nous considérons également qu'il est essentiel que la MINUSTAH, en plus de son rôle en matière de sécurité, et les entités du système des Nations Unies présentes en Haïti continuent de proposer des alternatives socioéconomiques contribuant à consolider les progrès dans d'autres domaines clefs de la vie quotidienne des Haïtiens.

La prévention de la violence sexuelle, les projets à effet rapide axés sur le renforcement de l'état de droit et la bonne gestion des affaires publiques ne sont que quelques-uns des éléments présentant un important coefficient multiplicateur.

Ma délégation demeure toutefois préoccupée par la situation humanitaire du pays. Les problèmes de santé publique sont des feux rouges à n'importe quelle étape du processus national de reconstruction et de relèvement, et il importe que les autorités haïtiennes et la communauté internationale veillent à ce que ces problèmes ne se transforment pas, faute d'y avoir consacré l'attention voulue, en un obstacle de plus. C'est pourquoi nous nous félicitons de la décision de réactiver le Comité de haut niveau pour l'élimination du choléra, qui, selon les statistiques nationales haïtiennes, reste un défi majeur dans plusieurs départements du pays.

Le Mexique appuie la recommandation du Secrétaire général de proroger d'un an le mandat de la MINUSTAH, sans en modifier les effectifs. Nous saluons les efforts quasi unanimes du Groupe des

Amis d'Haïti afin d'obtenir que la réduction des forces de la MINUSTAH soit progressive et prudente, plutôt qu'accélérée et hâtive.

Nous saluons tout spécialement la cohésion, la constance et l'engagement dont ont fait montre ces dernières années l'Argentine, le Chili, l'Uruguay et le Guatemala pendant les évaluations périodiques sur la présence et l'avenir de la MINUSTAH. Le Mexique considère que la réduction de la Mission et son éventuel retrait d'Haïti devront se fonder sur un plan de transition coordonné entre la MINUSTAH, les États Membres, en particulier les pays fournisseurs de contingents et d'effectifs de police, et surtout le Gouvernement haïtien. Nous nous félicitons également de la recommandation du Secrétaire général de procéder à une évaluation stratégique de la présence future de l'Organisation sur la base des progrès accomplis ces 11 dernières années, du niveau de stabilité du pays et de la capacité de la PNH de continuer à assumer de nouvelles responsabilités. À notre avis, ce passage en revue ne devra intervenir qu'une fois le processus électoral achevé et une fois le nouveau Président et le nouveau Parlement investis dans leurs fonctions.

Nous trouvons encourageants les progrès accomplis par le peuple haïtien. Le point de la situation dans le pays qui a été fait la semaine passée pour les partenaires d'Haïti par un certain nombre de ses ministres traduit d'importants progrès dans différents domaines. Ces rapports périodiques sont importants pour le maintien des relations entre Haïti et ses partenaires internationaux des secteurs privé et public et pour la poursuite de la consolidation de la stabilité et de la démocratie.

À mesure que nous nous penchons sur ce que doit être la relation future entre Haïti et les Nations Unies, nous pensons que la Commission de consolidation de la paix pourrait être, si le Gouvernement haïtien l'estime bon, la structure dans laquelle la relation pourrait continuer de se resserrer. L'expérience haïtienne peut contribuer de façon décisive au développement d'autres pays sortant de situations de conflit. Quel que soit le cap que définiront Haïti et la communauté internationale pour l'avenir de leurs relations, nous sommes sûrs que le Conseil continuera de prendre les décisions qui s'imposent afin de permettre une consolidation de ces progrès. L'engagement pris par le Mexique en faveur du développement et de la stabilité d'Haïti, aux niveaux bilatéral, des Nations Unies et au travers du Groupe

consultatif ad hoc sur Haïti du Conseil économique et social, est un engagement à long terme.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Argentine.

M. Oyarzábal (*parle en espagnol*) : Je voudrais remercier la Représentante spéciale du Secrétaire général, M^{me} Sandra Honoré, de sa présentation du rapport du Secrétaire général sur la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH) (S/2015/667) et saluer son travail et les résultats qu'elle enregistre tout en contribuant à renforcer le dialogue et les institutions en Haïti. Je voudrais également saluer la présence du Représentant permanent d'Haïti, l'Ambassadeur Régis, ainsi que sa dynamique délégation. De même, je voudrais renouveler nos condoléances à la famille du général Jaborandy et souhaiter également la bienvenue au nouveau Commandant de la Force, le général Ajax Porto Pinheiro, sans oublier de saluer le Chef de la police, M. Serge Therriault.

Lorsque le Conseil a examiné la situation en Haïti en mars dernier (voir S/PV.7408), nous nous sommes félicités des mesures décisives prises par Haïti en vue de l'organisation des élections grâce aux efforts, au dialogue et au travail conjoint des acteurs politiques et du peuple haïtien. Aujourd'hui, alors que le processus électoral a déjà commencé et que le premier tour s'est tenu le 9 août, il nous reste à encourager le peuple haïtien et ses autorités à poursuivre sur la voie de la démocratie en organisant et en menant à bien les élections générales et présidentielles du 25 octobre de façon pacifique, transparente, et conforme à la loi.

S'agissant du rapport du Secrétaire général, nous nous réjouissons que le Conseil électoral provisoire ait pu faire la preuve de sa capacité de gérer le processus électoral complexe du mois d'août de façon inclusive et transparente, avec l'appui de la Police nationale d'Haïti et de la MINUSTAH. Toutefois, nous voudrions, en vue des prochaines élections générales, appeler l'attention sur ce qu'a dit le Secrétaire général à l'effet que, si la situation est restée largement calme tout au long de la campagne, le pays a connu un léger regain de violence pendant les dernières journées, en raison, précisément, d'une augmentation des meurtres liés aux élections.

Nous relevons l'action accomplie par le personnel de la MINUSTAH, qui a continué de consentir un immense effort tout en donnant la priorité à certains domaines spécifiques pour pouvoir s'acquitter de son

mandat, après la réduction de ses effectifs, telle que prévue dans la résolution 2180 (2014).

Conformément à ce que recommande le Secrétaire général dans son rapport, l'Argentine appuie la prorogation du mandat de la MINUSTAH d'une année supplémentaire, avec un maintien des effectifs militaires et civils actuels, afin de parachever le processus électoral qui devrait prendre fin en décembre avec, le cas échéant, le second tour de l'élection présidentielle, puis l'investiture du nouveau Président en mars 2016 et la formation d'un nouveau gouvernement. Ce sera alors le moment le plus indiqué pour que le Secrétaire général procède à une évaluation de la situation globale ainsi que des conditions de sécurité sur le terrain et formule des recommandations, et pour recueillir l'avis du nouveau Gouvernement haïtien relativement aux activités et à la présence de la Mission dans le pays, et à la possibilité de reconfigurer cette présence en fonction des circonstances.

Prendre une décision avant cela ou envisager une reconfiguration anticipée sans attendre que les nouvelles autorités haïtiennes soient élues et assument leurs nouvelles fonctions serait risqué et dangereux. Il nous paraît important de procéder avec prudence et de prendre les décisions en fonction des conditions sur le terrain, si l'on veut que la seule opération de maintien de la paix déployée actuellement sur le continent américain s'achève sur un succès.

Nous comprenons que la MINUSTAH ne doit pas rester en Haïti plus que nécessaire, si tant est que le Gouvernement démocratique haïtien le demande. Dans le même temps, nous pensons qu'il importe de tirer les enseignements du passé et de garder à l'esprit les conséquences de retraits hâtifs, qui ont contraint par le passé le Conseil à revenir sur ses pas.

Lorsque les conditions sur le terrain le permettront, l'Argentine est prête à apporter son concours pour que la présence des Nations Unies en Haïti puisse être reconfigurée sur un axe plus ferme de renforcement des institutions, et ce toujours en concertation avec le peuple et le Gouvernement haïtiens, pour que la démocratie, les droits de l'homme, la sécurité et la paix puissent s'installer définitivement dans le pays.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole à l'Ambassadeur de la Jamaïque.

M. Ratray (Jamaïque) (*parle en anglais*) : Je prends la parole au Conseil au nom des 14 États membres de la communauté des Caraïbes (CARICOM).

La CARICOM accueille avec satisfaction le rapport complet présenté par l'Ambassadrice Sandra Honoré, Chef de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH) et Représentante spéciale du Secrétaire général en Haïti. Nous prenons bonne note de ses observations sur l'évolution de la situation en Haïti, notamment celles qui concernent le premier tour des élections législatives qui a eu lieu en août. Nous remercions également le Secrétaire général de son rapport (S/2015/667) sur le mandat de la MINUSTAH au cours de la période considérée.

La CARICOM trouve très encourageants les derniers événements intervenus en Haïti au cours de cette période de transformation, et particulièrement le déroulement des élections. Cela est de bon augure pour le deuxième tour des élections législatives, présidentielle et municipales fixé à la fin de l'année. À notre avis, la tenue d'élections libres et équitables, à l'abri de la peur, constitue non seulement le socle de toute démocratie, mais aussi une condition préalable du développement durable des peuples de tous les États. C'est pourquoi la CARICOM applaudit aux efforts du Conseil électoral provisoire d'Haïti qui est chargé de la responsabilité de la gestion des élections dans cet État membre frère.

La tâche du Conseil électoral provisoire n'est pas sans difficultés, l'une des principales étant la mise à sa disposition de ressources financières suffisantes pour lui permettre de faire son travail. À cet égard, la CARICOM tient à remercier tous les États qui ont versé des contributions au fonds géré par le Programme des Nations Unies pour le développement afin d'aider au déroulement du processus électoral en Haïti, y compris, j'ajouterais, la contribution de 1 million de dollars annoncée ce matin par le Gouvernement de la Trinité-et-Tobago.

La MINUSTAH, sous la houlette de M^{me} Honoré, doit être félicitée du rôle de premier plan qu'elle continue d'avoir en Haïti, où elle aide les autorités haïtiennes, non seulement pour les questions liées à la conduite des élections, mais aussi en matière de renforcement de l'état de droit, de promotion de la justice et de formation de la Police nationale d'Haïti, formation destinée à faire en sorte que cette organisation soit en mesure d'assumer totalement la charge des activités de police dans cet État dans un avenir proche.

Tout en continuant d'applaudir au Gouvernement haïtien et à la MINUSTAH pour leurs efforts de stabilisation d'Haïti au cours de cette période de transformation, nous restons conscients de la nécessité

de proroger le mandat de la MINUSTAH et de la doter des ressources nécessaires pour lui permettre de se consacrer moins au maintien de la paix et davantage aux activités de développement.

Pour terminer, nous prions les membres du Conseil d'agir avec prudence sur cette question afin que les services de la MINUSTAH ne soient pas réduits abruptement et pour veiller à une transition en douceur, de nature à empêcher tout recul possible dans les acquis obtenus de haute lutte par Haïti au cours de cette période de transformation.

Le Président (*parle en espagnol*) : S'il n'y a pas d'autres orateurs qui souhaitent intervenir, je redonne la parole à la Représentante spéciale, M^{me} Sandra Honoré.

M^{me} Honoré (*parle en anglais*) : Je tiens à remercier tous les membres du Conseil de sécurité de leurs observations sur la situation en Haïti et sur les travaux de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH) à cette jonction critique de l'histoire d'Haïti, comme le souligne le rapport du Secrétaire général (S/2015/667).

J'ai bien noté l'importance que le Conseil accorde à la nécessité de continuer à privilégier les domaines clefs du mandat de la Mission, notamment l'état de droit et les droits de l'homme, le développement de la police et le

renforcement des institutions d'État et les bons offices, en complément des travaux des organismes, fonds et programmes des Nations Unies concernant l'assistance humanitaire et le développement. J'ai également pris bonne note des commentaires des membres s'agissant de la transition de la Mission et de la planification dans ce but, en coordination avec le Gouvernement haïtien et l'équipe de pays des Nations Unies.

Je remercie par ailleurs les autres États Membres qui composent le Groupe des Amis d'Haïti, Haïti lui-même et les organisations multilatérales qui ont fait part de leurs commentaires au cours du présent débat.

Au nom du personnel de la MINUSTAH – qu'il s'agisse du contingent militaire, de la police ou des civils, internationaux et haïtiens – et au nom des Volontaires des Nations Unies, je tiens à dire que nous sommes très reconnaissants de l'appui que le Conseil témoigne aux travaux de la Mission, tandis que nous contribuons à l'important processus électoral en cours dans l'intérêt de la poursuite de la stabilisation et au bénéfice du peuple haïtien.

Le Président (*parle en espagnol*) : Il n'y a pas d'autre orateur inscrit sur la liste.

La séance est levée 13 h 10.